



Comité du commerce et de l'environnement

BASE DE DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT POUR 2013

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

1. La Base de données sur l'environnement (BDE) de l'OMC a été établie pour donner suite à une recommandation formulée dans le rapport du Comité du commerce et de l'environnement (WT/CTE/1) de 1996 demandant que le Secrétariat regroupe et mette à jour chaque année toutes les notifications relatives à l'environnement présentées à l'OMC.²

2. La BDE pour 2013 contient des renseignements sur: i) les mesures nationales liées à l'environnement notifiées au titre des Accords de l'OMC (section 1); ii) les dispositions des accords commerciaux régionaux (ACR) ou des accords préférentiels notifiés relatives à l'environnement (section 2); et iii) les mesures liées à l'environnement mentionnées dans les examens des politiques commerciales (EPC) (section 3).³

3. Les renseignements figurant dans la BDE proviennent de 3 545 notifications présentées par les Membres de l'OMC et des 15 rapports d'EPC distribués en 2013. La BDE est distribuée en deux parties: le présent document, qui contient une brève description et une analyse générale des notifications liées à l'environnement présentées en 2013 par les Membres de l'OMC et des EPC effectués la même année; et la base de données WT/CTE/EDB/13/Add.1 distribuée exclusivement sous forme électronique, qui présente les données, graphiques et tableaux utilisés aux fins de l'analyse. La BDE est disponible sur le site Web de l'OMC à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/envir_f/envdb_f.htm.

4. Les données électroniques figurant dans le document WT/CTE/EDB/13/Add.1 permettent aux utilisateurs d'effectuer des recherches dans tous les renseignements relatifs à l'environnement contenus dans la BDE selon des critères donnés, par exemple par Membre, accord, type de mesure, produit, activité ou objectif environnemental. Le fichier électronique est divisé en deux principales feuilles de calcul: l'une consacrée aux notifications ("Notifications"), dans laquelle sont énumérées toutes les notifications liées à l'environnement, et l'autre consacrée aux EPC ("TPRs"), qui présente les renseignements liés à l'environnement figurant dans les EPC. En outre, une troisième feuille de calcul, intitulée "Summary" (Récapitulatif), permet aux utilisateurs d'extraire des tableaux et graphiques récapitulatifs prédéfinis pour la période 1997-2013. L'annexe VI du présent document contient un guide de l'utilisateur détaillé.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Les précédentes bases de données sur l'environnement ont fait l'objet des documents suivants: BDE 1996, document WT/CTE/W/46, BDE 1997, document WT/CTE/W/77, BDE 1998, document WT/CTE/W/118, BDE 1999, document WT/CTE/W/143, BDE 2000, document WT/CTE/W/195, BDE 2001, document WT/CTE/EDB/1, BDE 2002, document WT/CTE/EDB/2, BDE 2003, document WT/CTE/EDB/3, BDE 2004, document WT/CTE/EDB/4, BDE 2005, document WT/CTE/EDB/5, BDE 2006, document WT/CTE/EDB/6, BDE 2007, document WT/CTE/EDB/7, BDE 2008, document WT/CTE/EDB/8, BDE 2009, document WT/CTE/EDB/9 et WT/CTE/EDB/9/Add.1, BDE 2010, document WT/CTE/EDB/10 et WT/CTE/EDB/10/Add.1, BDE 2011, document WT/CTE/EDB/11 et WT/CTE/EDB/11/Add.1, et BDE 2012, document WT/CTE/EDB/12 et WT/CTE/EDB/12/Add.1.

³ La liste des mots clés figure dans l'annexe I du présent document. Voir aussi les documents suivants, qui contiennent des renseignements sur les mots clés: WT/CTE/W/46, WT/CTE/W/78 et WT/CTE/W/102.

TABLE DES MATIÈRES

1 NOTIFICATIONS PRÉSENTÉES À L'OMC	4
1.1 Mesures réglementaires.....	7
1.1.1 Restrictions quantitatives (RQ)	7
1.1.2 Accord sur les procédures de licences d'importation (PLI)	9
1.1.3 Accord sur les sauvegardes	10
1.1.4 Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC)	11
1.1.5 Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).....	12
1.2 Mesures de soutien.....	14
1.2.1 Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC).....	14
1.2.2 Accord sur l'agriculture.....	15
1.2.3 Accord sur les marchés publics (AMP)	16
1.3 Autres mesures.....	17
1.3.1 Accord général sur le commerce des services (AGCS).....	17
1.3.2 Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)	17
1.3.3 Accord sur l'évaluation en douane	18
2 NOTIFICATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX.....	18
2.1 Accords commerciaux régionaux (ACR).....	18
2.2 Autres notifications.....	19
3 RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LES EXAMENS DES POLITIQUES COMMERCIALES	19
4 ANNEXES.....	22
Annexe I: Mots clés liés à l'environnement	22
Annexe II: Nombre de notifications relatives à l'environnement (1997-2013)	23
Annexe III: Nombre de notifications et mesures liées à l'environnement (2013).....	24
Annexe IV: Fréquence des mots clés dans les notifications en 2013.....	25
Annexe V: Examens des politiques commerciales des Membres de l'OMC en 2013	26
Annexe VI: Guide de l'utilisateur de la BDE électronique	32

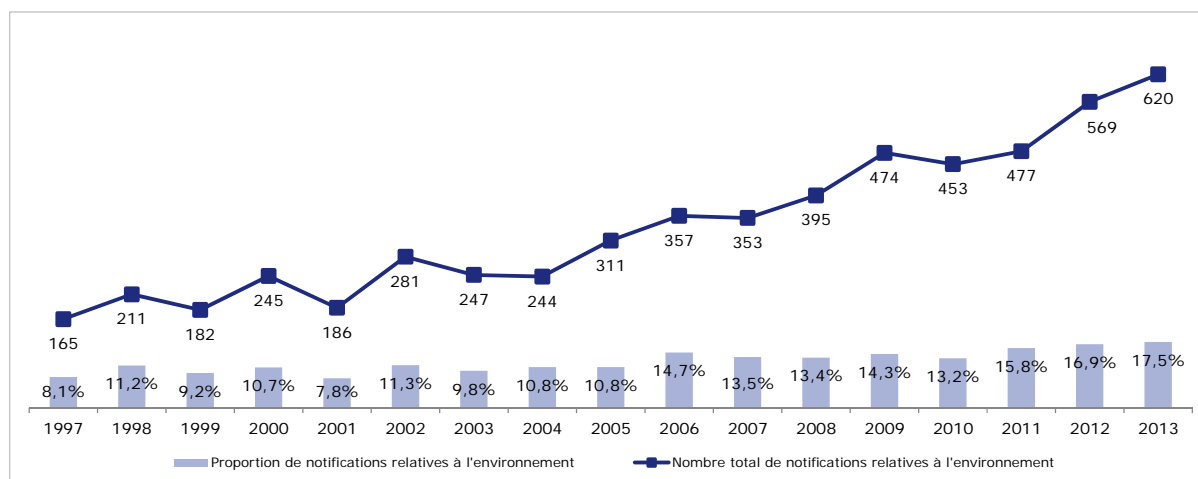
TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1: Notifications relatives à l'environnement (1997-2013)	4
Graphique 1.2: Notifications relatives à l'environnement par Membre (2013)	5
Graphique 1.3: Notifications relatives à l'environnement présentées au titre des différents accords (2013)	6
Graphique 1.4: Types d'objectifs liés à l'environnement (2013)	7
Graphique 1.5: Notifications concernant des RQ liées à l'environnement (2004-2013)	8
Graphique 1.6: Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des RQ (2013)	9
Graphique 1.7: Notifications concernant les PLI liées à l'environnement (2004-2013)	10
Graphique 1.8: Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des PLI (2013)	10
Graphique 1.9: Notifications concernant les sauvegardes liées à l'environnement (2004-2013)	11
Graphique 1.10: Notifications OTC liées à l'environnement (2004-2013)	11
Graphique 1.11: Types de notifications OTC liées à l'environnement (2013)	12
Graphique 1.12: Notifications SPS liées à l'environnement (2004-2013)	13
Graphique 1.13: Types de notifications SPS liées à l'environnement (2013)	13
Graphique 1.14: Notifications SMC liées à l'environnement (2004-2013)	14
Graphique 1.15: Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications SMC (2013)	15
Graphique 1.16: Notifications concernant l'agriculture relatives à l'environnement (2004-2013)	15
Graphique 1.17: Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant l'agriculture (2013)	16
Graphique 1.18: Notifications au titre de l'AMP relatives à l'environnement (2004-2013)	17
Graphique 1.19: Notifications au titre de l'AGCS relatives à l'environnement (2004-2013)	17
Graphique 1.20: Notifications au titre de l'Accord sur les ADPIC relatives à l'environnement (2004-2013)	18
Graphique 1.21: Notifications au titre de l'Accord sur l'évaluation en douane relatives à l'environnement (2004-2013)	18
Graphique 2.1: Notifications d'ACR relatives à l'environnement (2004-2013)	19
Graphique 2.2: Autres notifications relatives à l'environnement (2004-2013)	19
Graphique 3.1: Types de mesures liées à l'environnement mentionnés dans les EPC (2013)	20
Graphique 3.2: Secteurs concernés par des mesures liées à l'environnement mentionnées dans les EPC (2013)	21
Graphique 4.1: Fonction de recherche	34

1 NOTIFICATIONS PRÉSENTÉES À L'OMC

1.1. En 2013, sur les 3 545 notifications présentées par les Membres de l'OMC⁴, 17,5% (620 notifications) avaient trait à l'environnement. Depuis 1997, le nombre de notifications liées à l'environnement présentées à l'OMC a été multiplié par près de quatre (en partant de 165 notifications). La part des notifications liées à l'environnement en pourcentage du nombre total de notifications a également plus que doublé durant la même période, malgré des fluctuations d'une année sur l'autre (voir le graphique 1.1).

Graphique 1.1: Notifications relatives à l'environnement (1997-2013)



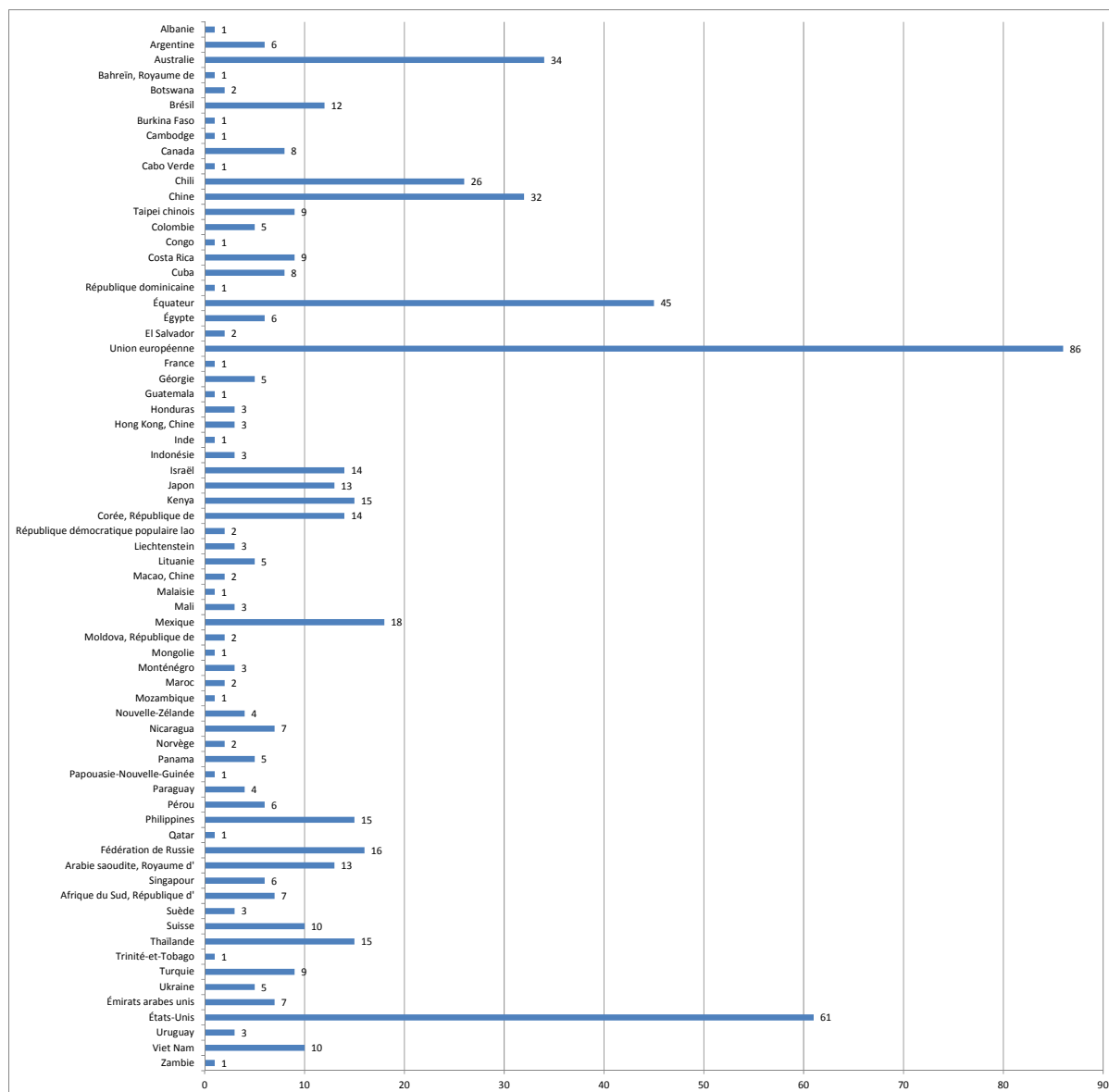
1.2. Comme le montre le graphique 1.2 ci-dessous, des notifications relatives à l'environnement ont été présentées par des Membres de l'OMC de toute région et de tout niveau de développement. En 2013, 69 Membres ont notifié des mesures liées à l'environnement, le plus grand nombre de notifications ayant été présenté par l'Union européenne (86), les États-Unis (61), l'Équateur (45), l'Australie (34) et la Chine (32).

1.3. Les notifications relatives à l'environnement sont présentées au titre de plusieurs Accords de l'OMC. En 2013, sur les 3 545 notifications analysées, des notifications relatives à l'environnement ont été identifiées au titre des Accords de l'OMC suivants: Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC); Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC); Accord sur l'agriculture; Accord sur les procédures de licences d'importation (PLI); Accord sur les sauvegardes; Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 (Accord sur l'évaluation en douane); Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XXIV du GATT de 1994 (Accords commerciaux régionaux (ACR)); Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC); Accord général sur le commerce des services (AGCS); Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives (RQ); Accord sur les marchés publics (AMP); et autres notifications telles que les arrangements commerciaux préférentiels notifiés au Comité du commerce et du développement (CCD).⁵

⁴ Ce nombre comprend les notifications ordinaires ainsi que les addenda, corrigenda et révisions, sauf dans le cas des notifications OTC et SPS, pour lesquelles les addenda, corrigenda et révisions ne sont pas couverts.

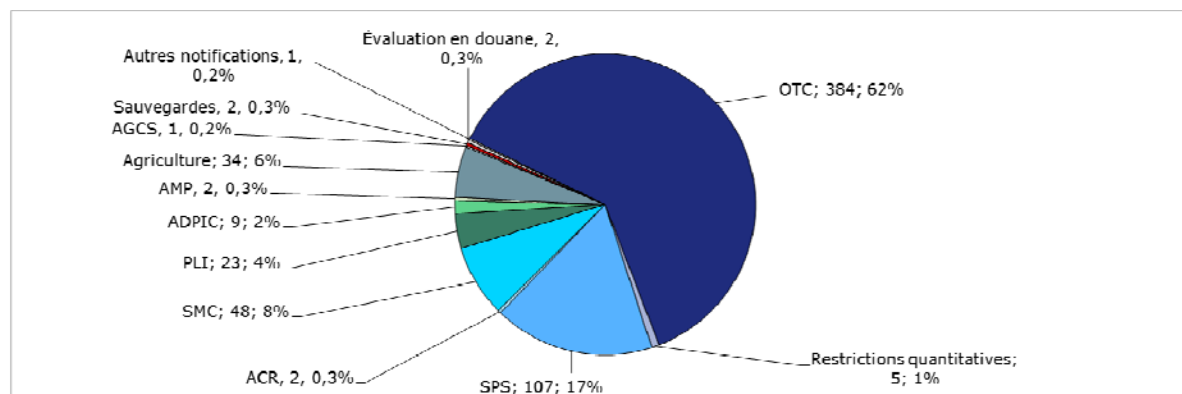
⁵ En 2013, aucune notification relative à l'environnement n'a été présentée au titre des Accords de l'OMC suivants: Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping); Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994 (entreprises commerciales d'État); Mémoire d'accord sur les dispositions du GATT de 1994 relatives à la balance des paiements; Accord sur l'inspection avant expédition; Accord sur les règles d'origine; Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce; et Accord sur les technologies de l'information.

Graphique 1.2: Notifications relatives à l'environnement par Membre (2013)



1.4. Le graphique 1.3 illustre le nombre et la proportion des notifications relatives à l'environnement par Accord de l'OMC. Comme les années précédentes, ce sont les Accords OTC et SPS qui ont fait l'objet du plus grand nombre de notifications relatives à l'environnement (384 et 107 respectivement), représentant 62% et 17% du nombre total des notifications relatives à l'environnement présentées en 2013. Un grand nombre de mesures liées à l'environnement ont également été notifiées au titre de l'Accord SMC (48), de l'Accord sur l'agriculture (34) et de l'Accord sur les procédures de licences d'importation (23). Ce sont les notifications liées à l'environnement en rapport avec l'Accord SMC qui ont le plus augmenté entre 2012 et 2013, passant de 17 à 48, soit une hausse de 182%.

Graphique 1.3: Notifications relatives à l'environnement présentées au titre des différents accords (2013)

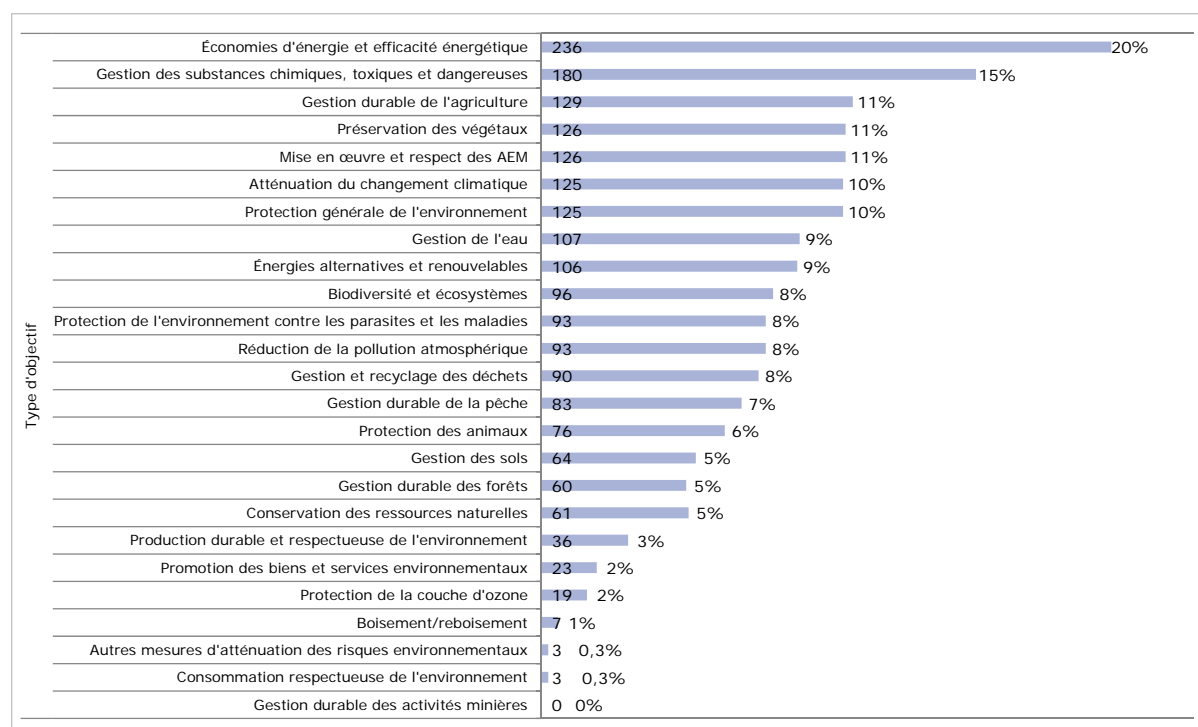


1.5. Les notifications relatives à l'environnement peuvent être classées en deux grandes catégories. La première comprend les notifications qui citent des considérations environnementales comme principal objectif de la mesure notifiée. Et la seconde comprend les notifications qui n'ont pas pour principal objectif la protection de l'environnement, mais qui contiennent des éléments liés à l'environnement. De plus, certaines notifications sont présentées séparément pour chaque mesure (par exemple la plupart des notifications au titre des Accords OTC et SPS), tandis que d'autres concernent des mesures diverses ou multiples présentées dans une seule notification (par exemple les notifications au titre de l'Accord SMC ou celles concernant des subventions à l'agriculture). Dans ce dernier cas, les diverses mesures sont ventilées et mentionnées séparément dans la base de données.

1.6. Le nombre de mesures distinctes liées à l'environnement figurant dans la BDE a augmenté, passant de 963 mesures mentionnées dans 569 notifications en 2012 à 1 197 mesures mentionnées dans 620 notifications en 2013. C'est pour l'Accord OTC que les mesures liées à l'environnement ont été les plus nombreuses (384); venaient ensuite l'Accord SMC (321), l'Accord sur l'agriculture (244), l'Accord SPS (107) et l'Accord sur les procédures de licences d'importation (80) (voir l'annexe III).

1.7. Les mesures liées à l'environnement mentionnées dans les notifications de 2013 visaient un large éventail d'objectifs environnementaux, parmi lesquels: les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (20% de toutes les mesures liées à l'environnement décrites dans les notifications); la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses (15%); la gestion durable de l'agriculture (11%); et la mise en œuvre et le respect des obligations au titre des accords environnementaux multilatéraux (AEM) (11%) tels que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Protocole de Montréal), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm), la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (Convention de Rotterdam), la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

1.8. Les autres objectifs environnementaux mentionnés comprenaient l'atténuation du changement climatique (10%), la protection générale de l'environnement (10%), la gestion de l'eau (9%), les énergies alternatives et renouvelables (9%), la biodiversité et les écosystèmes (8%), la protection de l'environnement contre les parasites et les maladies (8%), la réduction de la pollution atmosphérique (8%), la gestion et le recyclage des déchets (8%), la gestion durable de la pêche (7%), la protection des animaux (6%), la gestion des sols (5%), la conservation des ressources naturelles (5%) et la gestion durable des forêts (5%) (voir le graphique 1.4).

Graphique 1.4: Types d'objectifs liés à l'environnement (2013)⁶

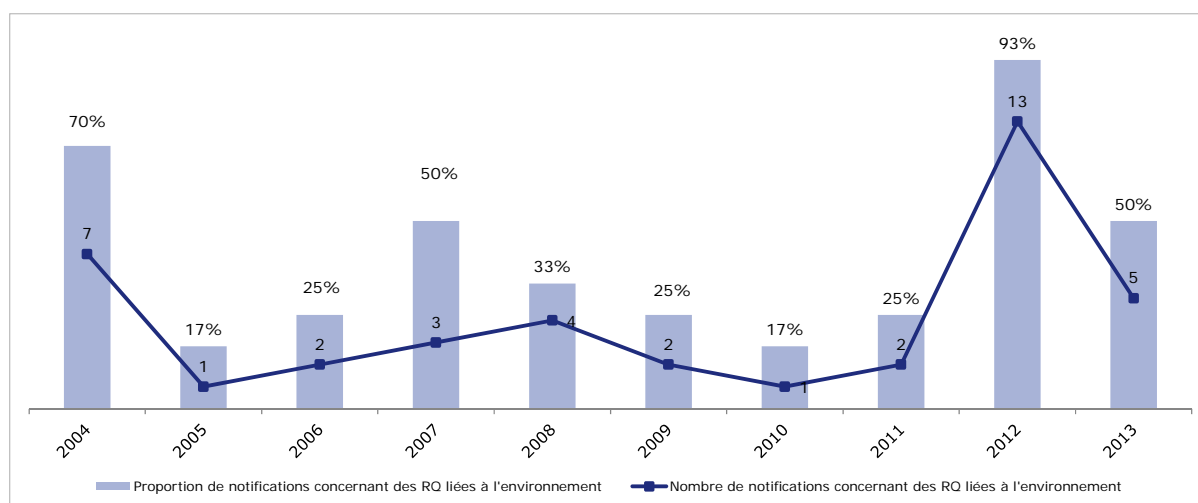
1.9. En 2013, les mots clés les plus souvent mentionnés dans les notifications relatives à l'environnement ont à nouveau été les suivants: "environnement" (figurant dans 57% des notifications), "énergie" (32%) et "bio" (17%). Parmi les autres mots clés mentionnés fréquemment figuraient "conserv(ation)" (15%) et "émissions" (14%) (voir l'annexe IV relative à la fréquence des mots clés dans les notifications).

1.1 Mesures réglementaires

1.1.1 Restrictions quantitatives (RQ)

1.10. En 2013, sur les dix notifications présentées par les Membres conformément à la Décision du Conseil du commerce des marchandises sur les procédures de notification des restrictions quantitatives, cinq (50%) se rapportaient à l'environnement (voir le graphique 1.5). Ces 5 notifications concernaient 27 mesures distinctes liées à l'environnement.

⁶ Plusieurs objectifs pouvant être mentionnés dans une mesure notifiée, le total peut être supérieur à 100%. Par exemple, une notification OTC de 2013 établissant une norme nationale pour les valeurs maximales admissibles de consommation d'énergie et d'eau et les degrés d'efficacité énergétique pour les lave-linge électriques à usage domestique indique comme objectifs à la fois l'efficacité énergétique et la gestion de l'eau.

Graphique 1.5: Notifications concernant des RQ liées à l'environnement (2004-2013)⁷

1.11. Comme l'illustre le graphique 1.6, les produits visés par les restrictions quantitatives notifiées en rapport avec l'environnement sont, entre autres, les suivants: produits chimiques tels que les substances appauvrissant la couche d'ozone ou les substances dangereuses (67%); déchets (59%); animaux et produits d'origine animale (26%); produits d'origine végétale (19%); et bois et produits du bois (7%).

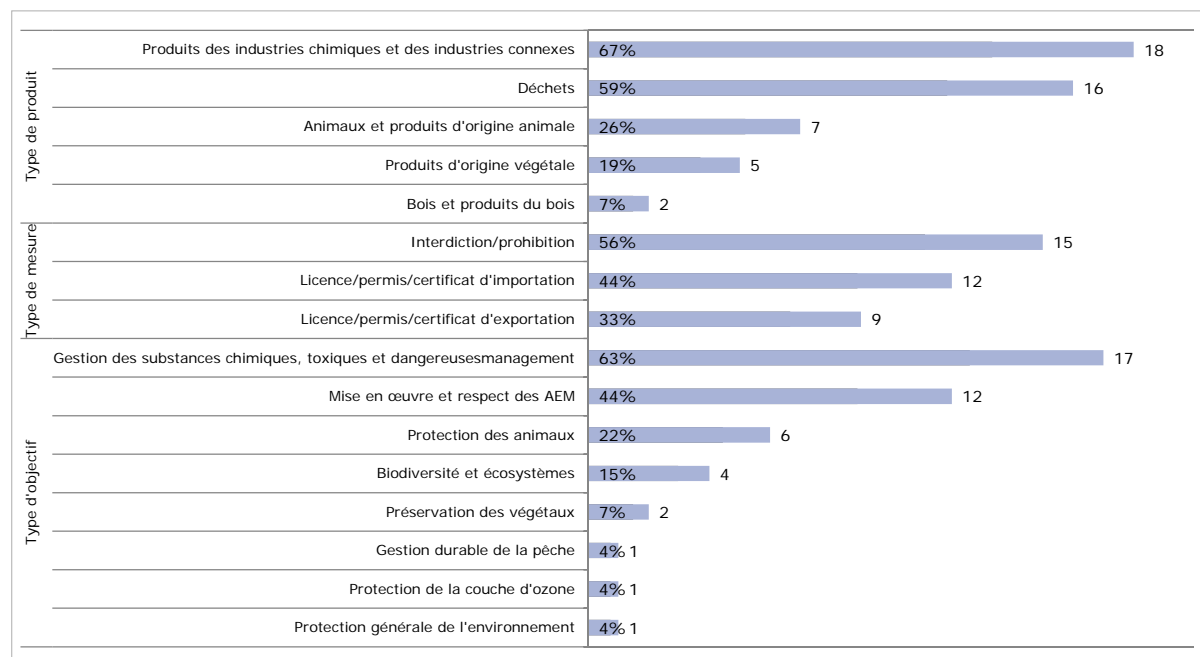
1.12. Des interdictions et prohibitions ont été citées dans 56% des mesures concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement notifiées en 2013. Parmi les autres types de mesures signalées figuraient les licences d'importation (44%) et les licences d'exportation (33%).

1.13. S'agissant des objectifs, la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses était citée dans 63% des mesures notifiées concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement. Le respect des obligations au titre de divers AEM tels que la CCNUCC, la CITES, le Protocole de Montréal, la Convention de Bâle, la Convention de Stockholm et la Convention de Rotterdam était mentionné dans 44% des mesures notifiées concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement. Les autres objectifs environnementaux incluaient la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (15%), la préservation des végétaux (7%), la gestion durable de la pêche (4%), la protection de la couche d'ozone (4%) et la protection générale de l'environnement (4%).

1.14. Les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) Membres ont présenté respectivement 60% et 20% des notifications concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement, les 20% restants ayant été présentés par des pays développés Membres.

⁷ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

Graphique 1.6: Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des RQ (2013)⁸



1.1.2 Accord sur les procédures de licences d'importation (PLI)

1.15. En 2013, sur les 96 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord PLI, 23 (24%) étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.7). Ces 23 notifications mentionnaient 80 mesures liées à l'environnement.

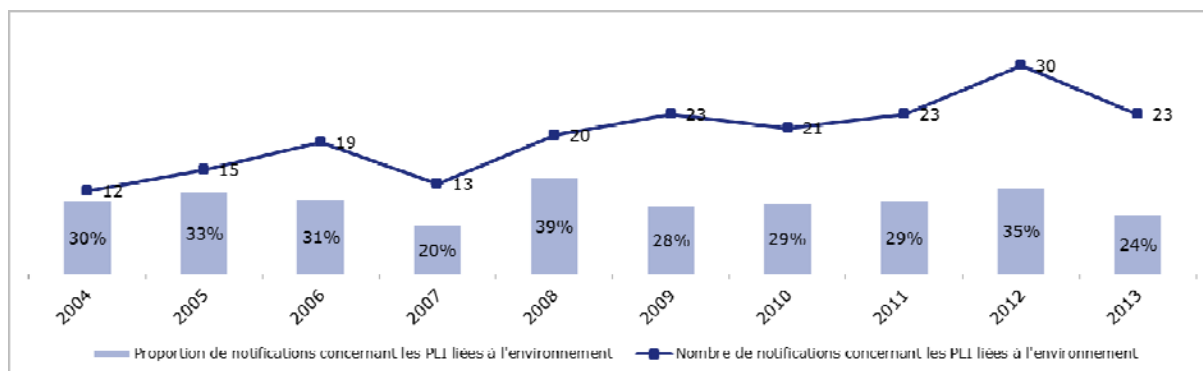
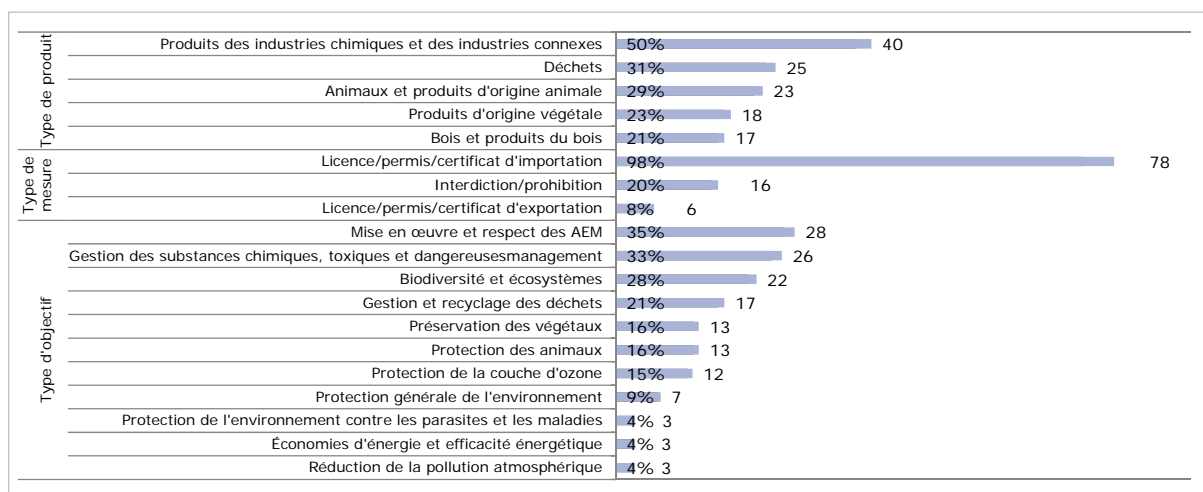
1.16. Comme l'indique le graphique 1.8, les produits visés par les mesures liées à l'environnement décrites dans les notifications concernant les PLI étaient les suivants: produits chimiques tels que les substances appauvrissant la couche d'ozone, les substances radioactives, les explosifs, les pesticides et les engrais (50%); déchets (31%); animaux et produits d'origine animale (29%); produits d'origine végétale (23%); et bois et produits du bois (21%).

1.17. S'agissant des types de mesures, en 2013, les licences d'importation et d'exportation représentaient respectivement 98% et 8% des mesures liées à l'environnement visées par des PLI, et 20% des mesures notifiées se rapportaient à des interdictions/prohibitions.

1.18. En ce qui concerne les objectifs, le respect des obligations au titre des AEM tels que la CITES, la Convention de Bâle, la Convention de Stockholm, la Convention de Rotterdam et le Protocole de Montréal était cité comme l'objectif environnemental de 35% des mesures liées à l'environnement visées par des PLI. Parmi les autres objectifs environnementaux figuraient la gestion des substances chimiques et dangereuses (33%), la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (28%), la gestion et le recyclage des déchets (21%), la protection des animaux (16%), la préservation des végétaux (16%), la protection de la couche d'ozone (15%), la protection générale de l'environnement (9%), la réduction de la pollution atmosphérique (4%), la protection de l'environnement contre les parasites et les maladies (4%) et les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (4%).

1.19. Les pays en développement et les pays les moins avancés Membres ont présenté respectivement 63% et 16% des notifications liées à l'environnement concernant des PLI, les 21% restants ayant été présentés par des pays développés Membres.

⁸ Plusieurs objectifs/mesures/produits pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/13/Add.1 pour la ventilation complète par produit, mesure ou objectif.

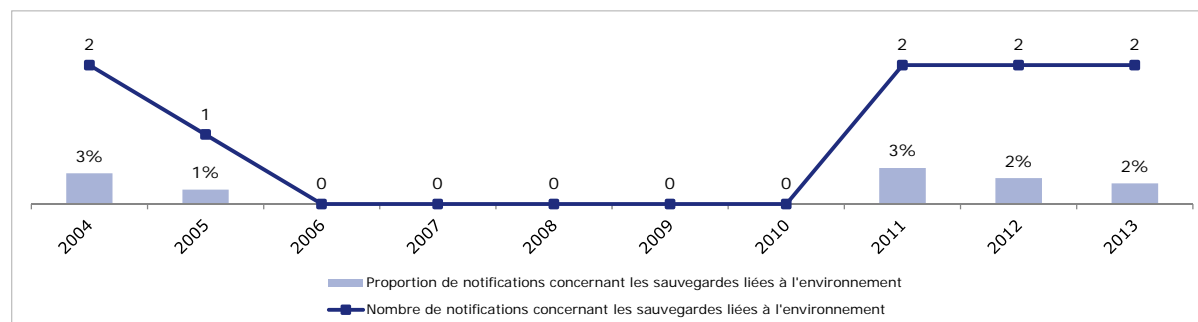
Graphique 1.7: Notifications concernant les PLI liées à l'environnement (2004-2013)⁹**Graphique 1.8: Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des PLI (2013)¹⁰**

1.1.3 Accord sur les sauvegardes

1.20. En 2013, seulement 2 des 112 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord sur les sauvegardes étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.9). Les objectifs environnementaux de ces deux notifications étaient l'efficacité énergétique et la sensibilisation aux normes sociales et environnementales.

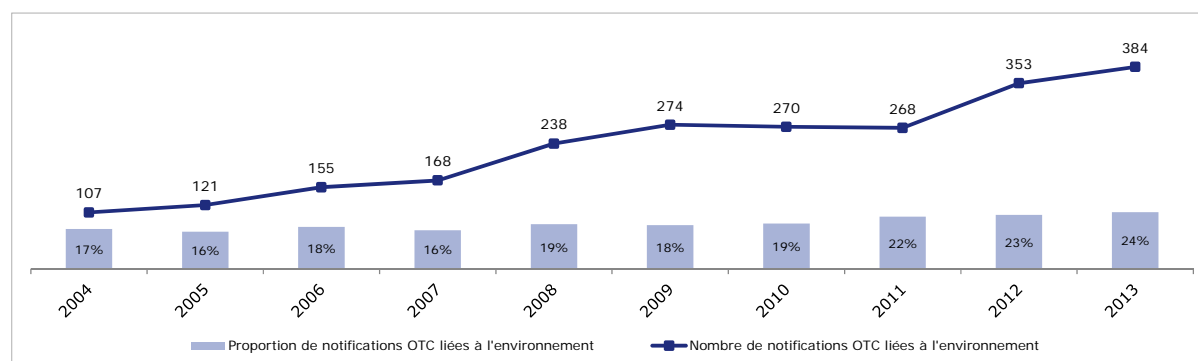
⁹ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

¹⁰ Plusieurs objectifs/mesures/produits pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/13/Add.1 pour la ventilation complète par produit, mesure ou objectif.

Graphique 1.9: Notifications concernant les sauvegardes liées à l'environnement (2004-2013)¹¹

1.1.4 Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC)

1.21. En 2013, sur les 1 605 notifications ordinaires présentées par les Membres au titre de l'Accord OTC, 384 (24%)¹² étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.10). L'Accord OTC continue d'être l'accord au titre duquel sont présentées la plupart des notifications liées à l'environnement (176 notifications OTC liées à l'environnement ont été présentées en moyenne chaque année pendant la période 1997-2013).

Graphique 1.10: Notifications OTC liées à l'environnement (2004-2013)¹³

1.22. En 2013, 80% des notifications OTC liées à l'environnement concernaient des règlements techniques notifiés au titre de l'article 2 de l'Accord OTC, et 5% des procédures d'évaluation de la conformité notifiées au titre de l'article 5. Dans 13% des cas, les notifications se rapportaient à la fois à un règlement technique et à une procédure d'évaluation de la conformité. Les 2% restants concernaient des règlements techniques notifiés au titre de l'article 3 de l'Accord OTC.

1.23. Comme l'indique le graphique 1.11, les produits les plus fréquemment associés aux notifications OTC liées à l'environnement de 2013 étaient les machines et appareils électriques, mentionnés dans 46% des notifications. Parmi les autres produits visés figuraient les produits chimiques (23%), les produits divers (7%), les produits minéraux (6%), les produits d'origine végétale (5%) et les produits alimentaires (4%).

1.24. S'agissant des types de mesures, en 2013, les mesures OTC liées à l'environnement étaient des spécifications techniques ou de qualité (61%), des procédures d'évaluation de la conformité (47%), des normes de performance/d'efficacité (32%), des prescriptions en matière d'étiquetage/d'emballage/de marquage (29%), des dispositions concernant l'harmonisation (11%) et des spécifications concernant la manutention/distribution (4%).

¹¹ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

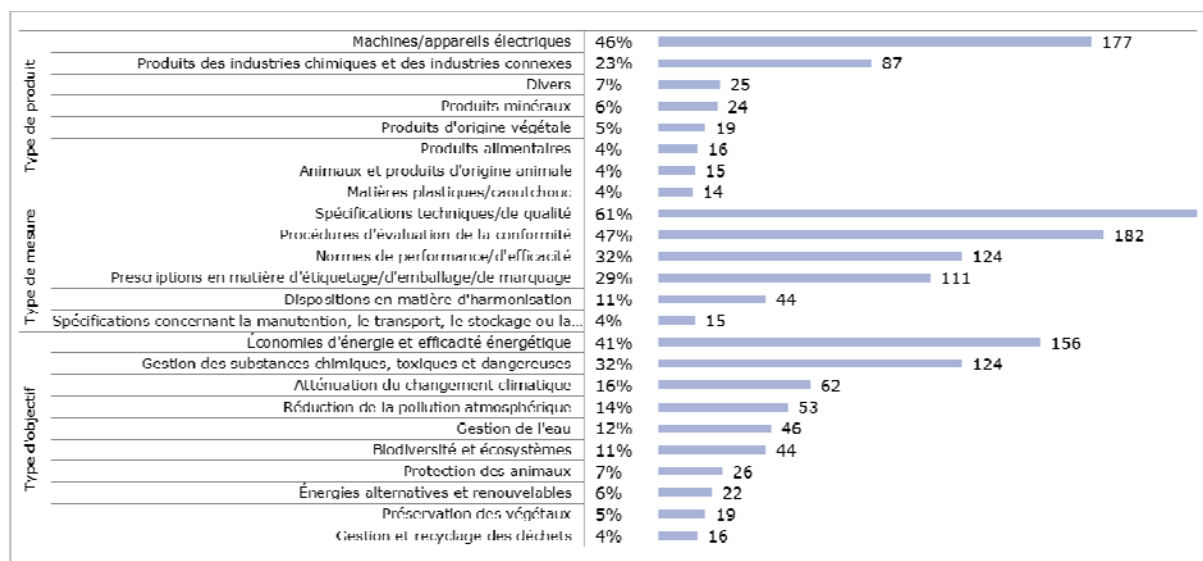
¹² Ce nombre ne comprend que les notifications ordinaires et exclut les addenda, corrigenda et révisions.

¹³ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

1.25. En ce qui concerne les objectifs, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique étaient l'objectif environnemental le plus fréquemment cité (41% des notifications OTC liées à l'environnement). Parmi les autres objectifs environnementaux figuraient la gestion des substances chimiques et dangereuses (32%), l'atténuation du changement climatique (16%), la réduction de la pollution atmosphérique (14%), la gestion de l'eau (12%), la protection de la biodiversité et des écosystèmes (11%), la protection des animaux (7%), les énergies alternatives et renouvelables (6%), la préservation des végétaux (5%) et la gestion et le recyclage des déchets (4%).

1.26. Les notifications OTC liées à l'environnement étaient présentées par des pays en développement et des pays développés (58% et 42% respectivement). Les États-Unis et l'Union européenne ont présenté chacun 54 notifications, suivis par la Chine (29), l'Australie et l'Équateur (21 notifications chacun).

Graphique 1.11: Types de notifications OTC liées à l'environnement (2013)¹⁴

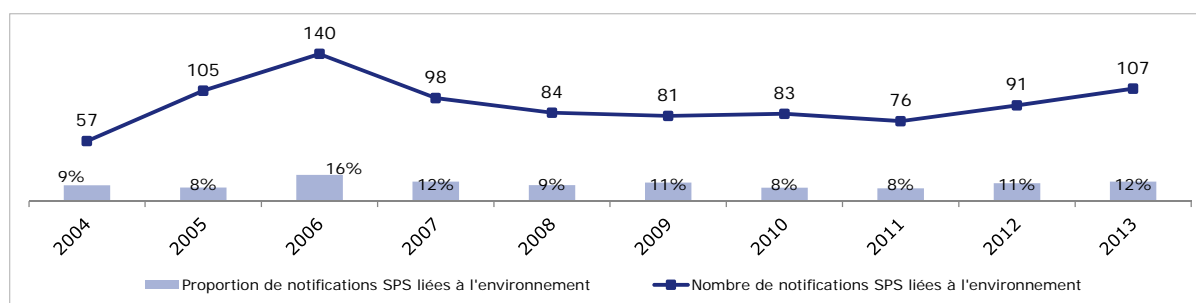


1.1.5 Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

1.27. En 2013, sur les 929 notifications ordinaires¹⁵ présentées par les Membres au titre de l'Accord SPS, 107 (12%) avaient trait à l'environnement (voir le graphique 1.12). La proportion des notifications SPS liées à l'environnement a légèrement augmenté, passant de 11% en 2012 à 12% en 2013 (65 notifications SPS liées à l'environnement ont été présentées chaque année en moyenne durant la période 1997-2013).

¹⁴ Plusieurs objectifs/mesures/produits pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/13/Add.1 pour la ventilation complète par produit, mesure ou objectif.

¹⁵ Ce nombre ne comprend que les notifications ordinaires et exclut les addenda, corrigenda et révisions.

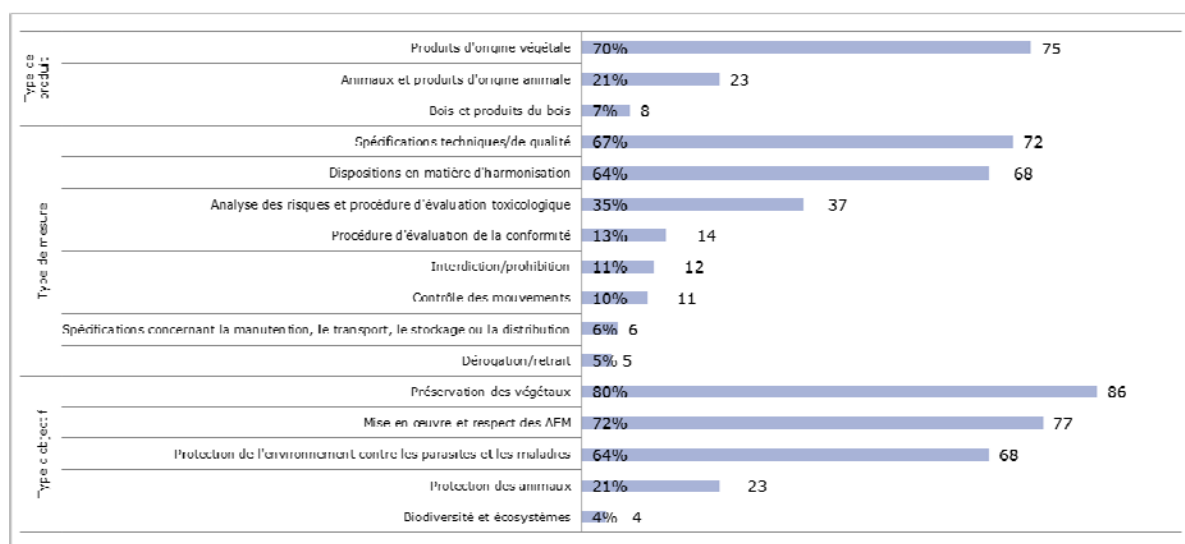
Graphique 1.12: Notifications SPS liées à l'environnement (2004-2013)¹⁶

1.28. Comme l'illustre le graphique 1.13, en 2013, les produits les plus fréquemment associés aux notifications SPS liées à l'environnement étaient les produits d'origine végétale, mentionnés dans 70% des notifications. Les autres produits mentionnés incluaient les animaux et produits d'origine animale, qui figuraient dans 21% des notifications, et le bois et les produits du bois (7%).

1.29. S'agissant des types de mesures, les spécifications techniques et de qualité représentaient 67% des notifications SPS liées à l'environnement. Parmi les autres mesures SPS figuraient les dispositions concernant l'harmonisation (64%), l'analyse des risques et l'évaluation toxicologique (35%), les procédures d'évaluation de la conformité (13%), les interdictions et prohibitions (11%), le contrôle des mouvements (10%) et les spécifications concernant la manutention, le transport, le stockage ou la distribution (6%).

1.30. En ce qui concerne les objectifs, la préservation des végétaux était l'objectif environnemental le plus fréquent, mentionné dans 80% des notifications SPS liées à l'environnement, suivi par la mise en œuvre et le respect des AEM (72%). Parmi les autres objectifs environnementaux figuraient la protection de l'environnement contre les parasites et les maladies (64%), la protection des animaux (21%) et la biodiversité et les écosystèmes (4%).

1.31. En 2013, des notifications SPS liées à l'environnement ont été présentées par des pays en développement et des pays développés Membres (78% et 22% respectivement). Les Membres qui ont présenté le plus de notifications SPS liées à l'environnement étaient l'Équateur (23), le Chili (13), le Mexique (11), l'Australie (8) et l'Union européenne (7).

Graphique 1.13: Types de notifications SPS liées à l'environnement (2013)¹⁷

¹⁶ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

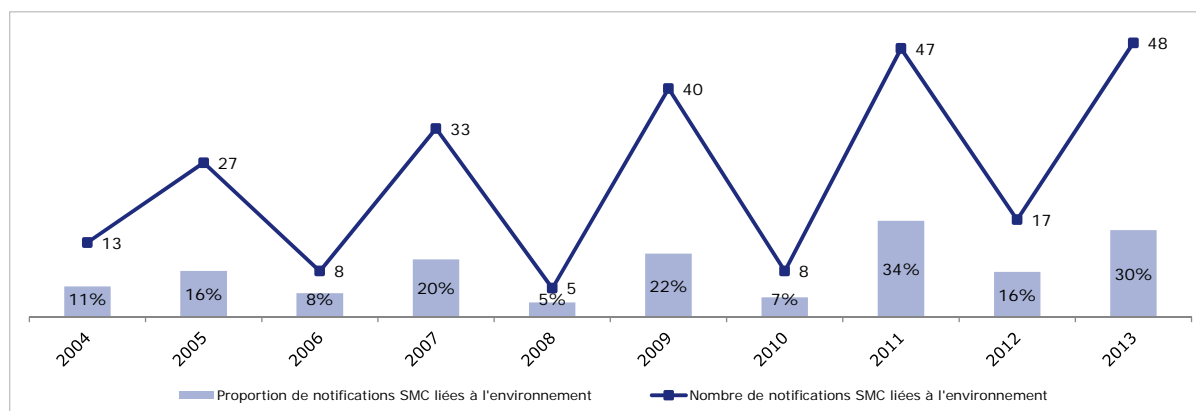
¹⁷ Plusieurs objectifs/mesures/produits pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/13/Add.1 pour la ventilation complète par produit, mesure ou objectif.

1.2 Mesures de soutien

1.2.1 Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC)

1.32. En 2013, sur les 158 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord SMC, 48 (30%) étaient liées à l'environnement (graphique 1.14). Ces 48 notifications mentionnaient au total 321 mesures liées à l'environnement. Pour la période 1997-2013, le nombre de notifications SMC liées à l'environnement a varié entre 5 et 48, la moyenne annuelle étant d'environ 26.

Graphique 1.14: Notifications SMC liées à l'environnement (2004-2013)¹⁸



1.33. Comme l'illustre le graphique 1.15, 35% des mesures mentionnées dans les notifications SMC de 2013 relatives à l'environnement concernaient spécifiquement le secteur de l'énergie, tandis que 20% concernaient l'ensemble des activités économiques. Les autres activités citées étaient, entre autres, les industries manufacturières (18%), la pêche (17%), la sylviculture et l'exploitation forestière (16%), l'agriculture (13%), le recyclage et les déchets (11%), la recherche-développement (R-D) (6%) et les transports (5%).

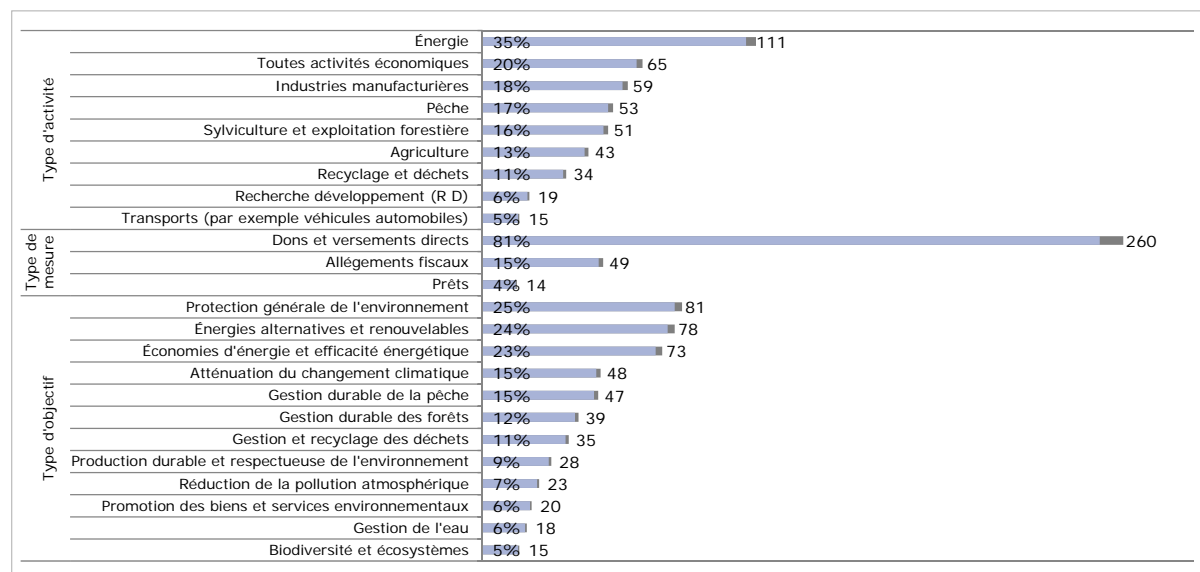
1.34. Comme les années précédentes, les mesures notifiées consistaient principalement en dons et versements directs (81% des mesures SMC liées à l'environnement). Les autres formes de soutien comprenaient des allègements fiscaux (15%) et des prêts (4%).

1.35. En ce qui concerne les objectifs, les plus souvent mentionnés dans les notifications SMC de 2013 liées à l'environnement étaient la protection générale de l'environnement (25%), la promotion des énergies alternatives et renouvelables (24%) et les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (23%). Parmi les autres objectifs environnementaux cités figuraient: l'atténuation du changement climatique (15%); la gestion durable de la pêche (15%); la gestion durable des forêts (12%); la gestion et le recyclage des déchets (11%); la production durable et respectueuse de l'environnement (9%); la réduction de la pollution atmosphérique (7%); la promotion des biens et services environnementaux (6%); et la gestion de l'eau (6%).

1.36. Des notifications SMC liées à l'environnement ont été présentées par des pays développés et des pays en développement Membres (67% et 31%, respectivement). L'Union européenne est le Membre qui a présenté le plus de notifications SMC liées à l'environnement (22).

¹⁸ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

Graphique 1.15: Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications SMC (2013)¹⁹

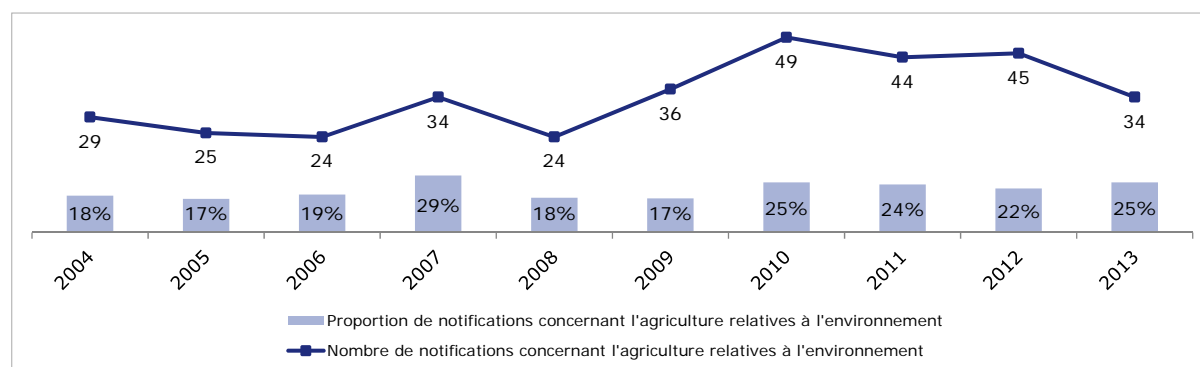


1.2.2 Accord sur l'agriculture

1.37. En 2013, sur les 135 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord sur l'agriculture, 34 (25%) avaient trait à l'environnement et portaient sur 244 mesures liées à l'environnement (voir le graphique 1.16). Entre 2012 et 2013, le nombre de notifications liées à l'environnement concernant l'agriculture est tombé de 45 à 34, tandis que le nombre de mesures liées à l'environnement mentionnées dans ces notifications est passé de 221 à 244.

1.38. Parmi les mesures liées à l'environnement, 91% ont été notifiées en tant que mesures de la catégorie verte, tandis que 7% l'ont été au titre de l'article 18:3 sur les nouvelles mesures de soutien interne ou la modification de mesures existantes. Les mesures restantes ont été notifiées au titre de l'article 16 sur les pays les moins avancés importateurs nets de produits alimentaires (1%) et au titre de l'article 6 sur les programmes de développement (1%).

Graphique 1.16: Notifications concernant l'agriculture relatives à l'environnement (2004-2013)²⁰



1.39. Comme l'indique le graphique 1.17, la plupart des notifications relatives à l'environnement concernant l'agriculture se rapportaient directement au secteur agricole (90%). Toutefois,

¹⁹ Plusieurs objectifs/mesures/activités pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/13/Add.1 pour la ventilation complète par produit, mesure ou objectif.

²⁰ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

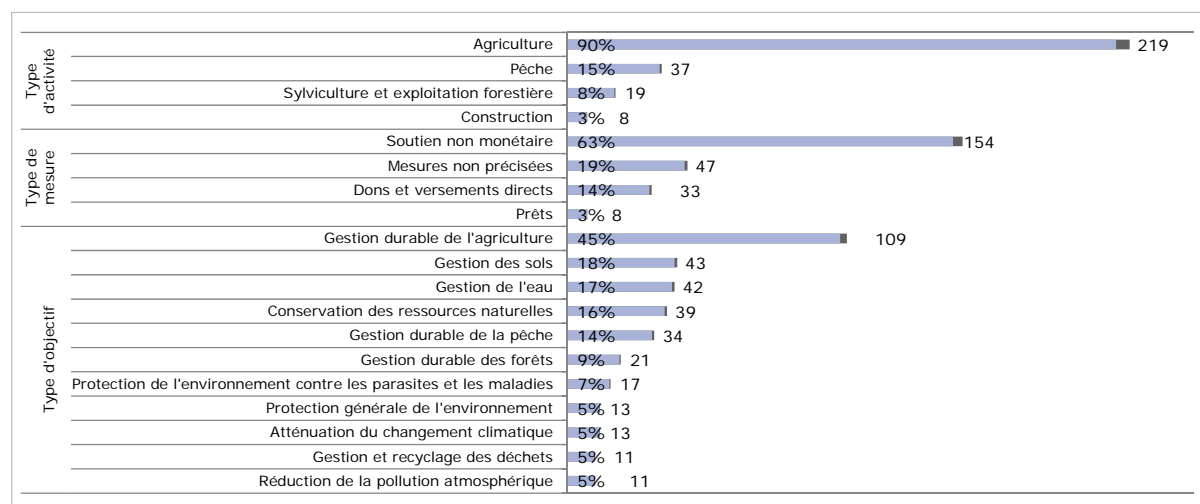
certaines notifications mentionnaient aussi la pêche, la sylviculture et l'exploitation forestière, et les activités de construction.

1.40. S'agissant des types de mesures, les notifications relatives à l'environnement concernant l'agriculture se rapportaient principalement à des mesures de soutien interne non monétaires telles que la formation, les services consultatifs ou les programmes de recherche (63%), à des dons et versements directs (14%) et à des prêts (3%). Les mesures non précisées représentaient 19% des mesures liées à l'environnement concernant l'agriculture notifiées en 2013.

1.41. En ce qui concerne les objectifs, la gestion durable de l'agriculture était mentionnée dans 45% des notifications de mesures liées à l'environnement présentées en 2013. Parmi les autres objectifs figuraient: la gestion des sols (18%); la gestion de l'eau (17%); la conservation des ressources naturelles (16%); la gestion durable de la pêche (14%); la gestion durable des forêts (9%); la protection de l'environnement contre les parasites et les maladies (7%); la protection générale de l'environnement (5%); l'atténuation du changement climatique (5%); la gestion des déchets (5%); et la réduction de la pollution atmosphérique (5%).

1.42. En 2013, 38% des notifications relatives à l'environnement au titre de l'Accord sur l'agriculture ont été présentées par des pays développés, 56% par des pays en développement et 6% par des PMA. Les Membres qui ont présenté le plus de notifications liées à l'environnement étaient l'Indonésie, le Liechtenstein et la Suisse, avec trois notifications chacun. Toutefois, les notifications présentées par les Philippines et l'Australie portaient sur le plus grand nombre de programmes liés à l'environnement, avec respectivement 76 et 25 mesures.

Graphique 1.17: Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant l'agriculture (2013)²¹

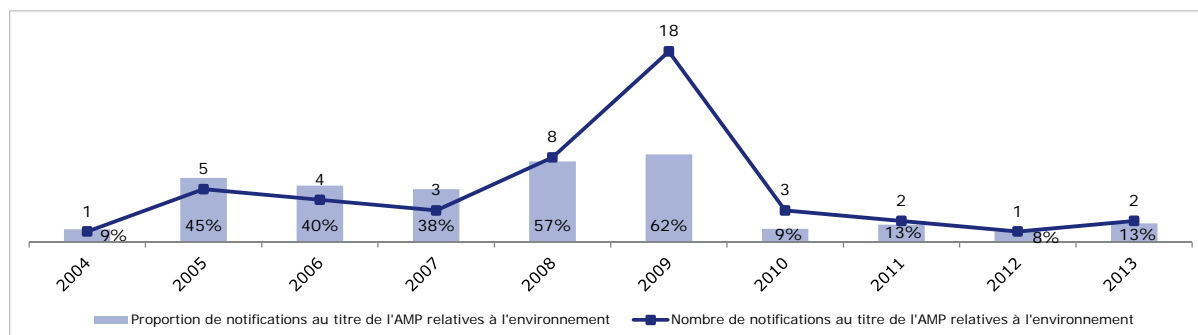


1.2.3 Accord sur les marchés publics (AMP)

1.43. En 2013, sur les 15 notifications présentées au titre de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics, 2, présentées par le Japon, étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.18). Les objectifs de ces notifications étaient, entre autres, l'efficacité énergétique, la gestion des produits chimiques dangereux, la gestion et le recyclage des déchets et la conservation de l'eau.

²¹ Plusieurs objectifs/mesures/activités pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/13/Add.1 pour la ventilation complète par produit, mesure ou objectif.

Graphique 1.18: Notifications au titre de l'AMP relatives à l'environnement (2004-2013)²²

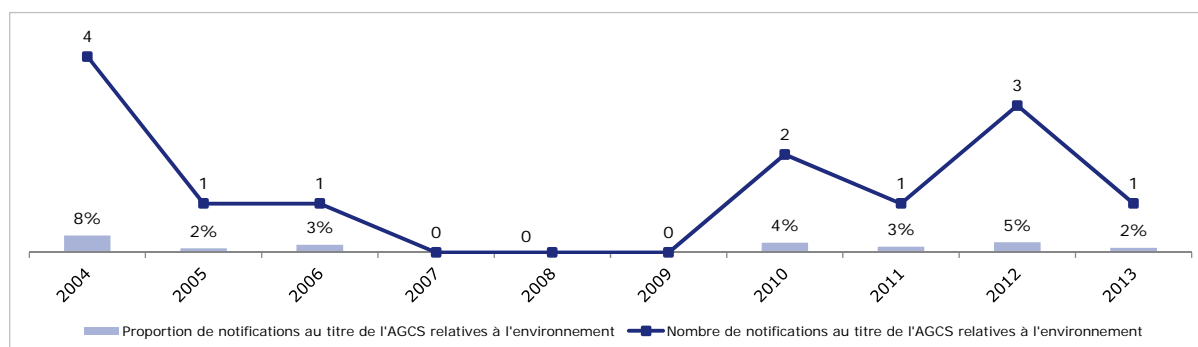


1.3 Autres mesures

1.3.1 Accord général sur le commerce des services (AGCS)

1.44. En 2013, sur les 48 notifications présentées par les Membres au titre de l'AGCS, 1 se rapportait à l'environnement (voir le graphique 1.19). L'objectif de cette notification, présentée par l'Afrique du Sud, concernait la sécurité maritime et la protection de la santé et de l'environnement.

Graphique 1.19: Notifications au titre de l'AGCS relatives à l'environnement (2004-2013)²³



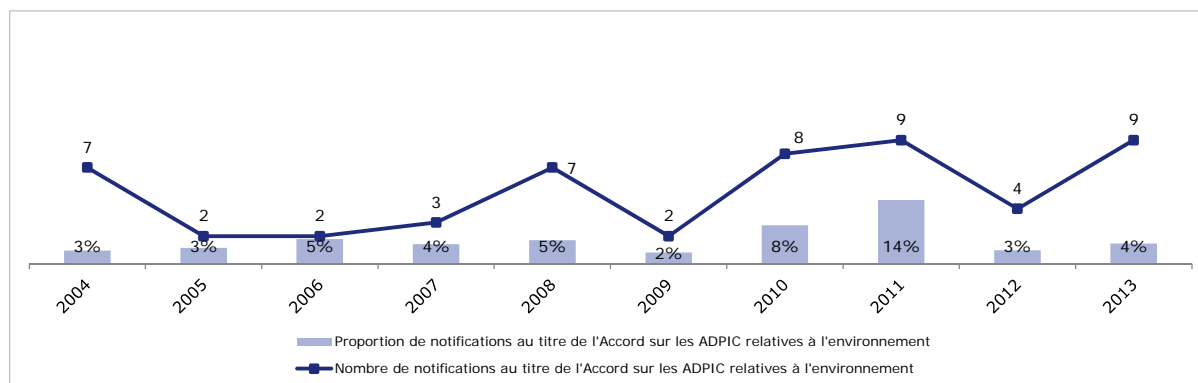
1.3.2 Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

1.45. En 2013, sur les 209 notifications présentées par les Membres au titre de l'article 63:2 de l'Accord sur les ADPIC, 9 (4%) contenaient des dispositions relatives à l'environnement, qui concernaient l'exception de non-brevetabilité et la protection des renseignements non divulgués afin de préserver l'environnement (voir le graphique 1.20). Ces notifications étaient présentées par le Viet Nam (5), le Monténégro (2), Cabo Verde (1) et Moldova (1).

²² Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

²³ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

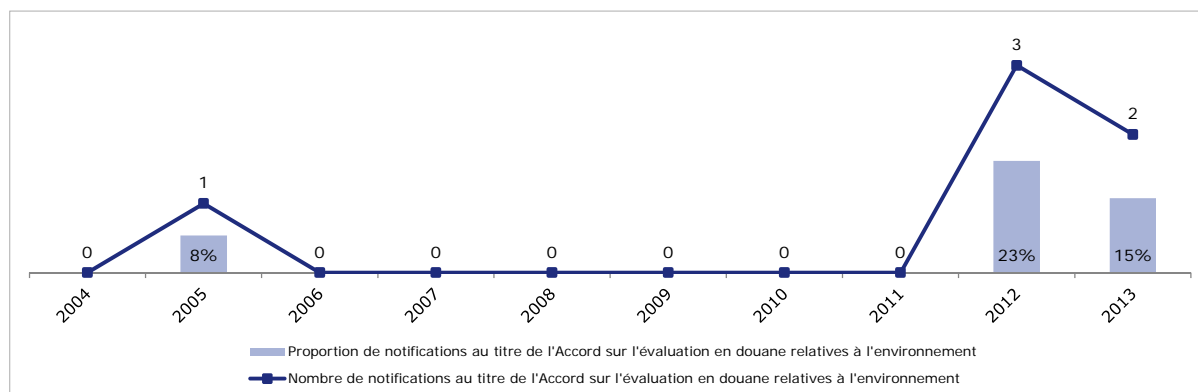
Graphique 1.20: Notifications au titre de l'Accord sur les ADPIC relatives à l'environnement (2004-2013)²⁴



1.3.3 Accord sur l'évaluation en douane

1.46. En 2013, sur les 13 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord sur l'évaluation en douane, 2 (15%) avaient trait à l'environnement (voir le graphique 1.21). Les objectifs de ces notifications, présentées par l'Équateur et la République démocratique populaire lao, concernaient entre autres choses la protection de l'environnement, la protection des espèces animales et végétales et l'adaptation au changement climatique.

Graphique 1.21: Notifications au titre de l'Accord sur l'évaluation en douane relatives à l'environnement (2004-2013)²⁵



2 NOTIFICATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX

2.1 Accords commerciaux régionaux (ACR)

2.1. En 2013, sur les 40 notifications d'ACR présentées par les Membres au titre du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XXIV du GATT de 1994, 2 (5%) mentionnaient une question relative à l'environnement (voir le graphique 2.1), en particulier certains chapitres en rapport avec le commerce et le développement durable ou le commerce et l'environnement.²⁶

2.2. Les deux notifications concernaient à la fois des pays développés et des pays en développement et se référaient à des accords commerciaux entre l'Union européenne et la Colombie et entre l'Union européenne et le Pérou. Ces accords prévoient une coopération en matière de commerce et de développement durable, à savoir l'amélioration des politiques et des pratiques relatives, entre autres choses, à la protection de l'environnement dans des domaines

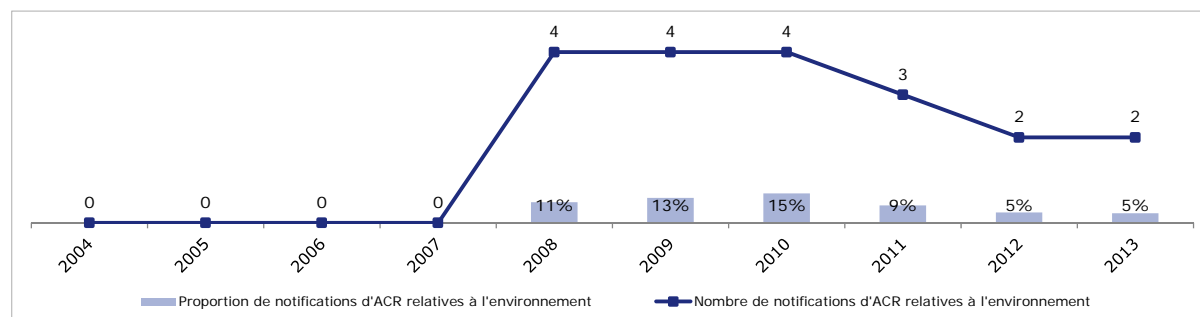
²⁴ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

²⁵ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

²⁶ Les statistiques ne tiennent compte que des renseignements recueillis au moyen des mots clés dans le texte des notifications.

d'intérêt mutuel tels que la diversité biologique, les forêts et la pêche. Les Parties sont également convenues d'envisager des actions de lutte contre le changement climatique par le biais de leurs politiques en matière de commerce et d'investissement.

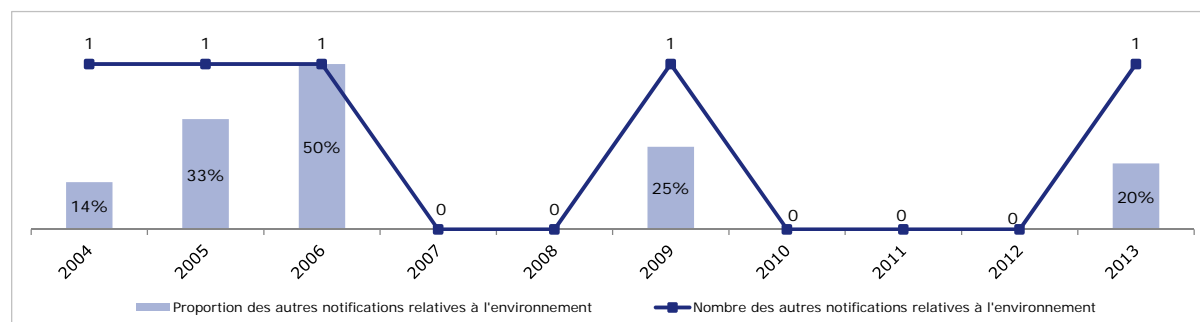
Graphique 2.1: Notifications d'ACR relatives à l'environnement (2004-2013)²⁷



2.2 Autres notifications

2.3. En 2013, sur les cinq notifications d'arrangements commerciaux préférentiels présentées par les Membres au Comité du commerce et du développement, une se rapportait à l'environnement (voir le graphique 2.2). L'Union européenne a notifié son schéma SGP (Système généralisé de préférences) révisé au titre de la Clause d'habilitation. Cette notification comprenait des sections relatives au développement durable et à la mise en œuvre des AEM aux fins de la protection de l'environnement.

Graphique 2.2: Autres notifications relatives à l'environnement (2004-2013)²⁸



3 RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LES EXAMENS DES POLITIQUES COMMERCIALES

3.1. La BDE contient des renseignements sur les politiques, mesures et programmes relatifs à l'environnement dont il est fait état dans les rapports d'examen des politiques commerciales (EPC) établis par le Secrétariat et par les gouvernements. Ces renseignements figurent habituellement dans les sections suivantes des EPC: "Cadre de la politique commerciale", "Politiques et pratiques commerciales – Analyse par mesure" et "Politique commerciale – Analyse par secteur". En général, le "Cadre de la politique commerciale" comprend des renseignements sur les politiques, plans et programmes environnementaux du gouvernement et sa politique d'investissement. Les politiques et pratiques commerciales relatives à l'environnement comprennent les restrictions quantitatives (par exemple, les interdictions et prohibitions, les restrictions à l'importation et à l'exportation, les contingents, les mesures de contrôle, et les licences et permis), les prescriptions techniques (par exemple, les normes, les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité) et les taxes, prélèvements, subventions et autres formes de soutien public. Les secteurs liés à l'environnement mentionnés dans les EPC comprennent l'agriculture, le secteur manufacturier, les services, l'énergie, la pêche, la sylviculture, les transports, les industries extractives et le tourisme.

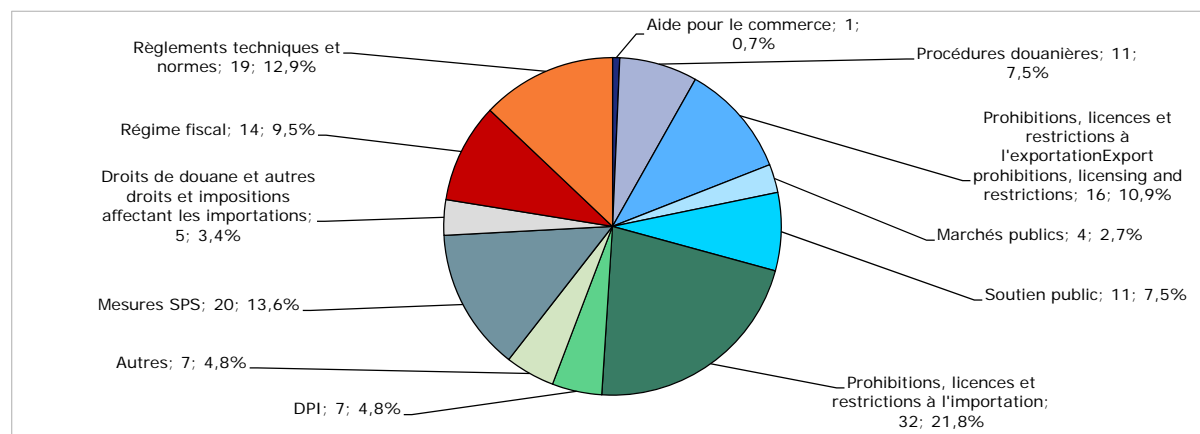
²⁷ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

²⁸ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2013, voir le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

3.2. En 2013, des EPC de 15 Membres ont été distribués.²⁹ Ils comprenaient 447 entrées faisant référence à des politiques, mesures ou secteurs liés à l'environnement.³⁰ C'est dans l'EPC de l'UE que se trouvait le plus grand nombre d'entrées relatives à l'environnement (34), suivi par les EPC de la Suisse/du Liechtenstein (32), du Viet Nam (27), du Brésil (26) et du Mexique (26). L'annexe V présente des exemples d'entrées relatives à l'environnement figurant dans les EPC.

3.3. Comme l'illustre le graphique 3.1, les mesures relatives à l'environnement mentionnées le plus souvent dans les EPC de 2013 étaient les prohibitions, licences et restrictions à l'importation (22% des mesures identifiées), les mesures sanitaires et phytosanitaires (14%), les règlements techniques (13%), les prohibitions, licences et restrictions à l'exportation (11%) et les régimes fiscaux (10%). Les autres mesures relatives à l'environnement concernaient, entre autres choses, les procédures douanières (7%), le soutien public (7%), les droits de propriété intellectuelle (5%), les autres mesures (par exemple, les zones et régimes de libre-échange) (5%), les droits de douane et autres droits et impositions affectant les importations (3%) et les marchés publics (3%).

Graphique 3.1: Types de mesures liées à l'environnement mentionnés dans les EPC (2013)

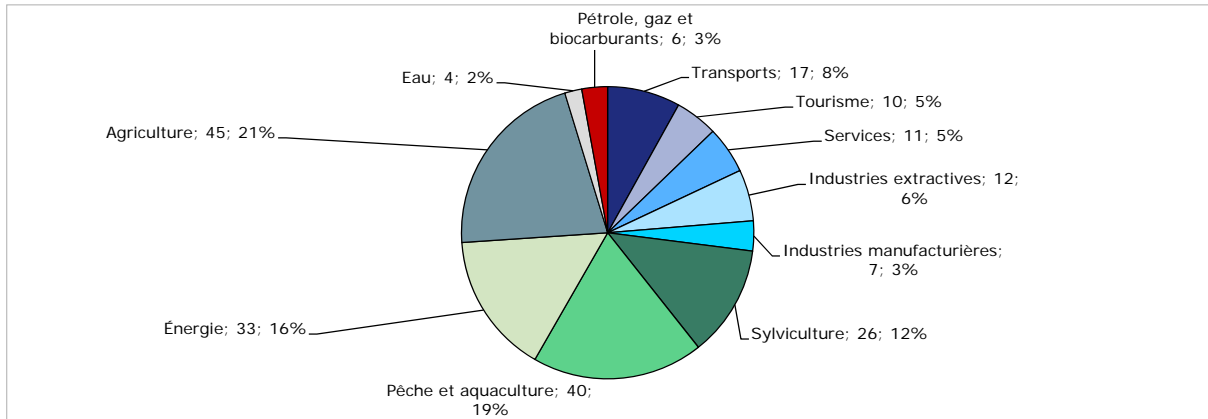


3.4. S'agissant des politiques commerciales liées à l'environnement par secteur, les secteurs le plus souvent mentionnés étaient l'agriculture (21% des entrées concernant les secteurs), suivie par la pêche et l'aquaculture (19%), l'énergie (16%), la sylviculture (12%) les transports (8%) et les industries extractives (6%). Parmi les autres secteurs concernés par des mesures et programmes liés à l'environnement figuraient les services (5%), le tourisme (5%), les industries manufacturières (3%) et le pétrole, le gaz et les biocarburants (3%) (voir le graphique 3.2).

²⁹ Ils concernaient les Membres suivants (dans l'ordre alphabétique): Argentine; Brésil; Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC); Costa Rica; ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM); Indonésie; Japon; Macao, Chine; Mexique; Pérou; République kirghize; Suisse et Liechtenstein; Suriname; Union européenne (UE); et Viet Nam.

³⁰ Le nombre d'entrées liées à l'environnement correspond au nombre de fois que des politiques, mesures ou programmes relatifs à l'environnement sont mentionnés dans les rapports du Secrétariat ou des gouvernements.

Graphique 3.2: Secteurs concernés par des mesures liées à l'environnement mentionnées dans les EPC (2013)



4 ANNEXES

Annexe I : Mots clés liés à l'environnement³¹

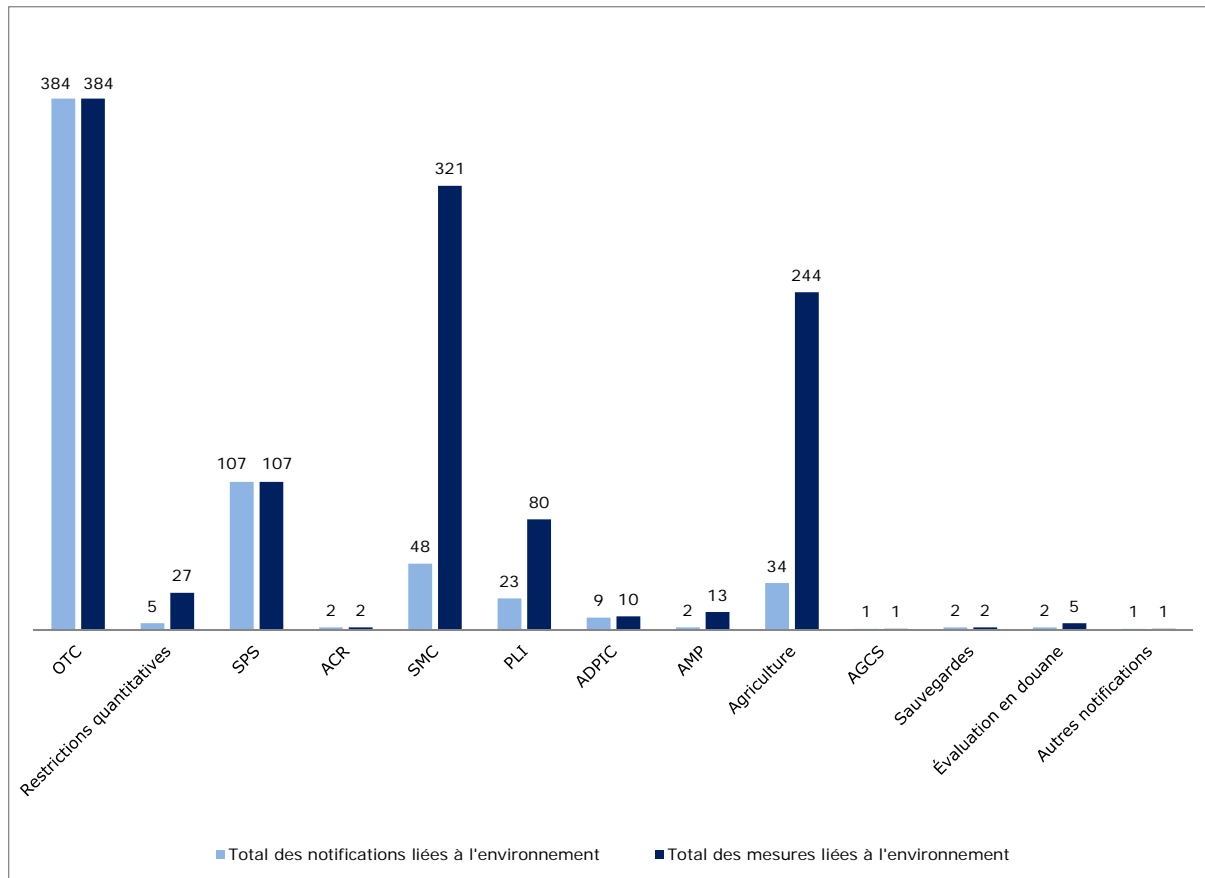
Arbre	Faune
Bio	Flore
Biologique	Forêt
Bois	Gaz à effet de serre
Carbone	Génétique
Cartagena	HCFC
CFC	Indigène
CITES	Marquage
Climat	Menacé d'extinction
Conserv(ation)	Nouveau
Convention de Bâle	Organisme modifié
Dangereux	Ozone
Déchets	Poissons
Désertification	Pollution
Diversité	Préservation
Durable	Préserver
Écoétiquetage	Propre
Écologie	Protocole de Kyoto
Économie	Protocole de Montréal
Emballage	Recycler
Émissions	Renouvelable
Énergie	Ressources naturelles
Environnement	Serre
Érosion (du sol)	Toxique
Espèces	Vie sauvage
Extinction	

³¹ Voir aussi les documents suivants contenant des renseignements sur les mots clés: WT/CTE/W/46, WT/CTE/W/78 et WT/CTE/W/102.

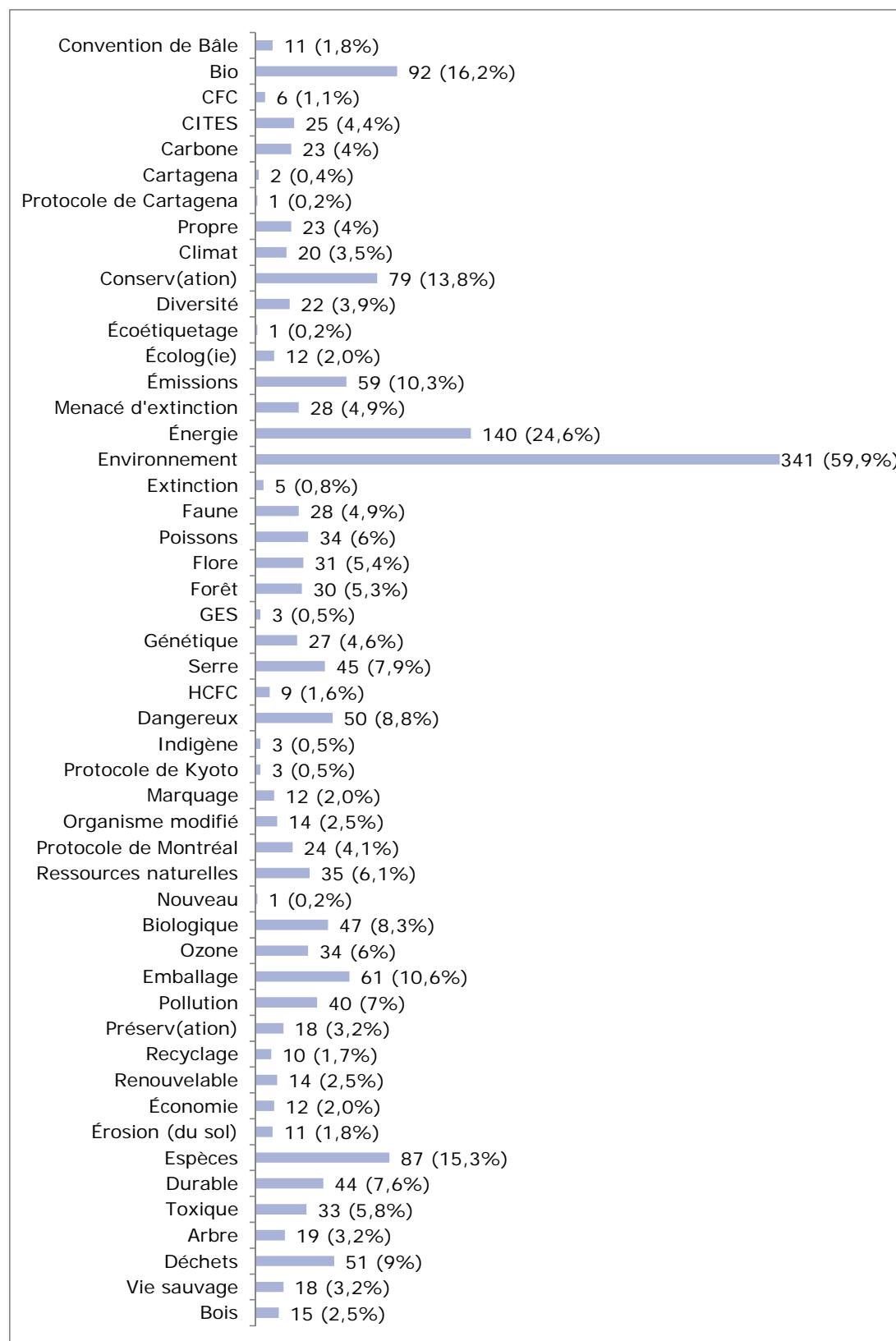
Annexe II : Nombre de notifications relatives à l'environnement³² (1997-2013)

Accords de l'OMC	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
OTC	89 (795)	98 (648)	83 (671)	97 (610)	67 (539)	114 (582)	100 (794)	107 (638)	121 (771)	155 (874)	168 (1032)	238 (1265)	274 (1490)	270 (1413)	268 (1216)	353 (1551)	384 (1605)
SPS	8 (286)	21 (296)	12 (402)	26 (402)	25 (621)	47 (610)	50 (687)	57 (612)	105 (1298)	140 (901)	98 (849)	84 (889)	81 (737)	83 (1051)	76 (1007)	91 (856)	107 (929)
SMC	16 (136)	32 (133)	27 (126)	38 (160)	24 (159)	31 (177)	34 (171)	13 (122)	27 (168)	8 (97)	33 (164)	5 (99)	40 (181)	8 (117)	47 (140)	17 (108)	48 (158)
Agriculture	20 (237)	22 (216)	27 (195)	40 (228)	40 (242)	32 (197)	34 (173)	29 (157)	25 (148)	24 (126)	32 (119)	24 (137)	36 (210)	49 (195)	44 (182)	45 (203)	34 (135)
Antidumping	4 (109)	1 (133)	3 (133)	0 (127)	0 (134)	1 (166)	2 (155)	3 (134)	0 (127)	0 (112)	0 (118)	0 (134)	0 (157)	0 (164)	0 (127)	0 (133)	0 (122)
PLI	13 (51)	20 (63)	10 (68)	21 (77)	7 (55)	13 (96)	16 (57)	12 (40)	20 (45)	19 (62)	13 (65)	20 (51)	23 (82)	21 (72)	23 (78)	30 (85)	23 (96)
Sauvegardes	0 (42)	1 (47)	0 (99)	1 (110)	1 (137)	1 (170)	1 (147)	3 (75)	1 (80)	0 (86)	0 (59)	0 (73)	0 (171)	0 (106)	2 (64)	2 (89)	2 (112)
Évaluation en douane	0 (9)	1 (14)	1 (15)	3 (36)	1 (41)	1 (41)	0 (11)	0 (17)	1 (13)	0 (1)	0 (9)	0 (12)	0 (6)	0 (4)	0 (4)	3 (13)	2 (13)
Commerce d'État	0 (37)	2 (36)	0 (50)	0 (50)	1 (56)	5 (58)	3 (38)	0 (43)	1 (12)	1 (37)	0 (20)	1 (24)	0 (29)	4 (77)	0 (8)	4 (39)	0 (17)
ACR	6 (55)	8 (74)	14 (75)	8 (56)	10 (64)	0 (41)	0 (56)	0 (70)	0 (63)	0 (30)	0 (25)	4 (37)	4 (30)	4 (26)	3 (33)	2 (37)	2 (40)
ADPIC	0 (172)	1 (106)	3 (69)	5 (333)	6 (236)	16 (225)	5 (147)	7 (251)	2 (59)	2 (38)	3 (72)	7 (139)	2 (84)	8 (97)	9 (66)	5 (139)	9 (209)
AGCS	0 (24)	1 (25)	0 (21)	0 (25)	0 (46)	7 (43)	0 (41)	4 (52)	1 (53)	1 (29)	0 (41)	0 (49)	0 (68)	2 (45)	1 (38)	3 (66)	1 (48)
RQ	5 (15)	3 (11)	2 (13)	5 (18)	2 (10)	4 (14)	2 (8)	7 (10)	1 (6)	2 (8)	3 (6)	4 (12)	2 (8)	1 (6)	2 (8)	13 (14)	5 (10)
MIC	0 (18)	0 (22)	0 (12)	0 (10)	0 (2)	0 (29)	0 (13)	0 (12)	0 (14)	0 (14)	0 (13)	0 (9)	0 (21)	0 (18)	0 (4)	0 (4)	0 (6)
Dispositions relatives à la balance des paiements	1 (23)	0 (11)	0 (7)	0 (9)	0 (7)	0 (4)	0 (0)	0 (1)	0 (1)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (9)	0 (6)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Inspection avant expédition	0 (2)	0 (1)	0 (1)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (2)	0 (2)	0 (4)	0 (3)
Règles d'origine	0 (4)	0 (6)	0 (3)	0 (4)	0 (6)	0 (4)	0 (4)	0 (3)	0 (2)	0 (1)	0 (7)	0 (4)	0 (5)	0 (4)	0 (8)	0 (14)	0 (22)
AMP	2 (7)	0 (14)	0 (9)	0 (19)	2 (14)	9 (21)	0 (8)	1 (11)	5 (11)	4 (10)	3 (8)	8 (14)	18 (29)	3 (32)	2 (16)	1 (13)	2 (15)
ATI	0 (0)	0 (18)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Autres notifications	1 (15)	0 (5)	0 (3)	1 (8)	0 (6)	0 (4)	0 (3)	1 (7)	1 (3)	1 (2)	0 (5)	0 (8)	0 (4)	0 (6)	0 (9)	0 (6)	1 (5)
Total des notifications relatives à l'environnement	165 (2027)	211 (1879)	182 (1972)	245 (2282)	186 (2376)	281 (2482)	247 (2513)	244 (2256)	311 (2874)	357 (2428)	353 (2613)	395 (2957)	481 (3321)	453 (3441)	477 (3010)	569 (3374)	620 (3545)
Pourcentage de notifications relatives à l'environnement	8,10%	11,20%	9,20%	10,70%	7,80%	11,30%	9,8%	10,8%	10,8%	14,7%	13,5%	13,4%	14,5%	13,2%	15,8%	16,9%	17,49%

³² Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre total de notifications présentées par les Membres au titre de chaque Accord de l'OMC pertinent, incluant les notifications ordinaires et les addenda, corrigenda et révisions, sauf dans le cas des notifications OTC et SPS, pour lesquelles les addenda, corrigenda et révisions ne sont pas couverts.

Annexe III : Nombre de notifications et mesures liées à l'environnement³³ (2013)

³³ Les notifications peuvent se rapporter à plus d'une mesure.

Annexe IV: Fréquence des mots clés dans les notifications en 2013³⁴

³⁴ Les chiffres entre parenthèses correspondent au pourcentage du total des notifications relatives à l'environnement qui mentionnent un mot clé donné.

Annexe V: Examens des politiques commerciales des Membres de l'OMC en 2013

1. Les EPC de 15 Membres ont été distribués en 2013, à savoir (dans l'ordre alphabétique): Argentine; Brésil; Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC); Costa Rica; ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM); Indonésie; Japon; Macao, Chine; Mexique; Pérou; République kirghize; Suisse et Liechtenstein; Suriname; Union européenne (UE); et Viet Nam. Les renseignements ci-après sont illustratifs, la liste complète des entrées relatives à la section de l'EPC étant disponible dans la base de données électronique.³⁵ Les entrées liées à l'environnement figurant dans les EPC se trouvent dans les sections suivantes: "Cadre de la politique commerciale", "Politiques et pratiques commerciales – Analyse par mesure" et "Politique commerciale – Analyse par secteur".

2. L'EPC de l'Argentine³⁶ comporte 21 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: l'orientation générale donnée grâce à des incitations en faveur de la production, de l'investissement et de l'innovation dans les secteurs des biocarburants et des énergies renouvelables; et les incitations fiscales au niveau provincial pour l'investissement dans les sources d'énergie alternatives. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses, l'exonération fiscale pour les biocarburants dans le cadre du régime de promotion visant la production et l'utilisation durables de biocarburants. Dans les analyses par secteur de l'EPC, plusieurs entrées se rapportent aux efforts de l'Argentine en faveur de la gestion durable des forêts, grâce à la Loi sur les investissements relatifs aux forêts cultivées, avec l'appui de la Banque mondiale. Parmi les autres entrées figurent la promotion des cultures biotechnologiques pour réduire l'utilisation de pesticides, l'administration des permis et quotas de pêche et les renseignements sur le Projet de développement industriel durable.

3. L'EPC du Brésil³⁷ comporte 26 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: les considérations relatives à l'éthique, à l'environnement et au développement durable dans les programmes de financement de la Banque brésilienne de développement; et la stratégie de coopération du Brésil sur les questions relatives au changement climatique et à la croissance verte, avec priorité aux biocarburants et aux projets agricoles en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les mesures liées à l'environnement mentionnées dans l'EPC sont, entre autres: les prescriptions environnementales à remplir pour bénéficier des avantages des zones franches; le soutien public en faveur de l'efficacité énergétique; et les procédures accélérées pour les demandes de "brevets verts". Les analyses par secteur de l'EPC mentionnent les programmes de soutien interne du Brésil en faveur du secteur agricole, dont le Programme pour une agriculture faible en carbone (programme ABC) qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, le soutien à la régénération des forêts et l'aide à la production agricole durable. Les autres entrées sont, entre autres: le soutien à la production de biodiesel et à la production biologique et agroécologique; le soutien à la croissance écologiquement durable dans le secteur manufacturier (par exemple, les prescriptions en matière d'environnement et d'efficacité énergétique dans l'industrie automobile); et la référence au bouquet énergétique propre du Brésil.

4. La Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) comprend les pays suivants: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale³⁸, République centrafricaine et Tchad. L'EPC de la CEMAC³⁹ comporte 19 entrées liées à l'environnement.⁴⁰ Au sujet du cadre de la politique commerciale, l'EPC donne des détails sur l'objectif de la CEMAC consistant à devenir une "puissance verte" d'ici à 2025 grâce à des politiques dans certains sous-secteurs de l'économie verte (par exemple, la sylviculture, la pêche et l'agriculture). Parmi les autres entrées relevées dans le cadre de la politique commerciale figurent la gestion durable des ressources forestières, qui constituent un important puits de carbone et une importante source de biodiversité, et l'Initiative africaine de la grande muraille verte, un projet visant à réaliser une barrière de

³⁵ https://www.wto.org/french/tratop_f/envir_f/envdb_f.htm.

³⁶ WT/TPR/G/277 et WT/TPR/S/277/Rev.1.

³⁷ WT/TPR/G/283/Rev.1 et WT/TPR/S/283/Rev.1.

³⁸ La Guinée équatoriale fait partie de la CEMAC, mais elle n'est pas Membre de l'OMC et n'est donc pas visée par l'EPC.

³⁹ WT/TPR/G/285 et WT/TPR/S/285/Rev.1.

⁴⁰ Ce nombre ne comprend pas les entrées liées à l'environnement relevées dans les annexes par pays de l'EPC de la CEMAC. Des renseignements issus de ses annexes peuvent être consultés dans le document WT/CTE/EDB/13/Add.1.

protection contre les effets du changement climatique et de la désertification. Parmi les mesures liées à l'environnement mentionnées dans l'EPC figurent les restrictions à l'importation et à l'exportation et les prescriptions en matière de licences au titre des AEM (par exemple, le Protocole de Montréal, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et la CITES). Dans les analyses par secteur, les entrées relevées sont, entre autres, les mesures en faveur de la pêche durable au titre du Code de conduite internationale pour une pêche responsable et les accords de partenariat volontaire dans le secteur de la sylviculture signés par certains pays de la CEMAC au titre de l'initiative concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT).

5. L'EPC du Costa Rica⁴¹ comporte 21 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la politique gouvernementale destinée à attirer des investissements étrangers directs (IED) dans les technologies propres; les dispositions de l'Accord de libre-échange entre la République dominicaine et l'Amérique centrale destinées à assurer des niveaux élevés de protection de l'environnement; et la libéralisation partielle des services environnementaux dans l'Accord de libre-échange entre le Costa Rica et la Chine. Les entrées relevées au sujet des mesures liées à l'environnement portent, entre autres, sur les mesures suivantes: permis d'importation et procédures douanières destinés à protéger l'environnement, y compris la mise en œuvre des AEM (par exemple, la Convention de Bâle); procédures de reconnaissance mutuelle avec le Canada pour les organismes de certification des produits biologiques; et contrôle des prix sur la base de critères incluant la durabilité environnementale et la conservation des ressources. S'agissant des politiques sectorielles liées à l'environnement, plusieurs paragraphes de l'EPC décrivent des mesures dans le secteur agricole destinées, entre autres choses, à promouvoir l'agriculture biologique et la gestion agroenvironnementale. Parmi les autres entrées figurent un régime d'incitation à la production énergétique privée à partir de sources non conventionnelles (par exemple, hydrauliques, géothermiques ou éoliennes) et la promotion du gaz naturel liquéfié en remplacement du pétrole pour réduire les émissions polluantes.

6. L'EPC de l'Union européenne⁴² comporte 34 entrées liées à l'environnement. En ce qui concerne le cadre de la politique commerciale, il donne des détails sur le Traité de Lisbonne et la prescription qu'il contient selon laquelle l'Union européenne doit tenir compte des questions environnementales telles que le changement climatique et le développement durable dans ses politiques intérieures et son action extérieure (par exemple les accords commerciaux préférentiels). Les autres entrées figurant dans le cadre de la politique concernent, par exemple: le cadre commun de mesures pour la promotion de l'efficacité énergétique instauré par la Commission; l'appel à accroître les investissements en faveur de l'innovation dans les domaines prioritaires tels que les technologies de production propre; les produits biologiques; la politique industrielle et la politique de construction durables; les véhicules propres; les réseaux intelligents; et les "évaluations de l'impact du commerce sur le développement durable" portant à la fois sur les politiques commerciales internes et les accords commerciaux signés par l'Union européenne, afin d'évaluer les avantages et les coûts potentiels sur le plan économique, social et environnemental. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées relevées dans l'EPC concernent, par exemple: le cadre législatif de l'Union européenne relatif aux organismes génétiquement modifiés (OGM); les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité adoptés au niveau de l'UE pour des motifs de protection de l'environnement; les lignes directrices horizontales relatives à l'appréciation de la compatibilité des aides d'État accordées à des fins environnementales; et l'inclusion de considérations environnementales dans la politique de l'UE relative aux marchés publics. Dans les analyses par secteur de l'EPC, plusieurs paragraphes décrivent la politique agricole commune (PAC) de l'UE, qui prévoit des mesures destinées, entre autres choses, à promouvoir l'agriculture durable et à répondre aux préoccupations concernant le changement climatique et l'environnement. Parmi les autres entrées figurent les mesures de lutte contre les pratiques de surpêche et de pêche non durables, le cadre réglementaire applicable aux services environnementaux (par exemple, la gestion des déchets solides et la lutte contre le bruit et la pollution atmosphérique) et les mesures de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre dans les transports maritimes, routiers et aériens.

⁴¹ WT/TPR/G/286 et WT/TPR/S/286/Rev.1.

⁴² WT/TPR/G/284 et WT/TPR/S/284/Rev.2.

7. L'EPC de l'ex-République yougoslave de Macédoine⁴³ (ERYM) comporte 22 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, entre autres, l'objectif consistant à mettre en place un ensemble dynamique d'industries durables, dont les vins et aliments biologiques, l'acier fabriqué selon des procédés écologiques, la construction respectueuse de l'environnement, les énergies renouvelables et le tourisme. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées concernent, entre autres choses: des renseignements sur les Zones de développement technologique industriel qui appliquent des normes environnementales élevées pour encourager le développement de technologies modernes et l'utilisation efficace des ressources; et la taxe environnementale à acquitter pour obtenir un permis d'importer des produits usagés (comme les pneus) et des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En ce qui concerne les politiques commerciales liées à l'environnement par secteur, plusieurs paragraphes de l'EPC décrivent les efforts faits pour développer le secteur de l'agriculture biologique. Parmi les autres entrées figurent la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, les mesures en faveur de la pêche durable et de la gestion durable des forêts et la promotion du tourisme écologique.

8. L'EPC de l'Indonésie⁴⁴ comporte 24 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, entre autres: les réformes apportées à la politique économique et fiscale pour atteindre des objectifs d'économie verte; les aspects de la Stratégie de développement sobre en carbone; et les activités fermées à l'investissement (intérieur et étranger) pour des raisons environnementales. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, l'EPC décrit les mesures destinées à préserver l'environnement qui portent sur des produits tels que les ressources naturelles non renouvelables, le bois et les espèces menacées. Parmi les autres entrées liées à l'environnement figurent les exemptions de droits d'importation pour les appareils et le matériel servant à prévenir la pollution. S'agissant des politiques sectorielles liées à l'environnement, plusieurs paragraphes de l'EPC se rapportent à la gestion durable des forêts, par exemple le système indonésien de vérification de l'origine légale du bois, qui est un régime de licences instauré pour lutter contre l'exploitation forestière illicite, et le programme lancé en 2010 dans le cadre des efforts de l'ONU concernant la Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Parmi les autres entrées figurent les politiques relatives à la gestion durable de la pêche et à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), le soutien en faveur des énergies renouvelables et le développement du tourisme écologique.

9. L'EPC du Japon⁴⁵ comporte 25 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: l'orientation générale en faveur de l'innovation, de la croissance et de l'emploi écologiques dans la Stratégie d'ensemble de 2012; les initiatives bilatérales menées avec la Chine et la Corée pour promouvoir la coopération sur des questions telles que l'énergie et l'environnement; et les objectifs de croissance verte poursuivis à l'APEC avec une liste de 54 biens environnementaux visés par des réductions tarifaires. S'agissant des mesures liées à l'environnement, l'EPC décrit les efforts pour encourager l'innovation et l'activité en matière de brevets dans le domaine des technologies environnementales, y compris au moyen de la base de données détaillée globale sur les technologies environnementales destinée à faciliter le transfert de technologie entre fournisseurs et utilisateurs potentiels de technologies à l'échelle mondiale. Parmi les autres entrées figurent: les mesures destinées à promouvoir la passation par l'État de marchés publics respectueux de l'environnement; les efforts visant à établir des normes internationales dans les domaines où les méthodes et les normes d'évaluation jouent un rôle important pour la protection de l'environnement; le soutien en faveur des nouveaux véhicules écologiques; et les restrictions à l'exportation et à l'importation en vigueur à des fins de protection de l'environnement, y compris au titre des AEM. Dans les analyses par secteur, les entrées concernent, entre autres choses: les mesures de conservation et de restauration de l'environnement marin japonais et des ressources halieutiques; l'appartenance à plusieurs organismes régionaux de gestion des pêcheries qui réglementent la pêche au thon au niveau international; et les plans relatifs à un système de tarifs de rachat garantis pour certaines énergies renouvelables.

⁴³ WT/TPR/G/290 et WT/TPR/S/290.

⁴⁴ WT/TPR/G/278 et WT/TPR/S/278/Rev.1.

⁴⁵ WT/TPR/G/276 et WT/TPR/S/276/Rev.1.

10. L'EPC de la République kirghize⁴⁶ comporte 14 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la législation environnementale adoptée au sujet, entre autres choses, des émissions de gaz à effet de serre et de la mise en œuvre des AEM; et la stratégie nationale de promotion des exportations élaborée en partenariat avec le Centre du commerce international (ITC), comportant des dispositions relatives à la conservation et au développement durable. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées concernent, entre autres choses, l'adoption en 2008 de la Loi kirghize sur les droits d'utilisation d'organismes appartenant à la flore ou à la faune et les mesures SPS destinées à protéger l'environnement contre certaines substances chimiques et certains pesticides dangereux. S'agissant des politiques commerciales liées à l'environnement par secteur, les entrées concernent, entre autres choses: les études d'impact sur l'environnement, les impositions à des fins de protection de l'environnement et le suivi du respect de la réglementation environnementale dans le secteur minier; et la mention du potentiel hydroélectrique du pays pour la fourniture à long terme d'énergie renouvelable.

11. L'EPC de la Suisse et du Liechtenstein⁴⁷ comporte 32 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale concernent, entre autres choses: la coopération économique entre la Suisse et l'Union européenne et entre le Liechtenstein et l'Union européenne dans le domaine de l'environnement; et la révision de la Loi suisse sur le dioxyde de carbone (CO₂) et les mesures d'application connexes, destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays d'au moins 20% d'ici à 2020 par rapport à leur niveau de 1990. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC sont, entre autres, les suivantes: aide pour le commerce comportant un soutien aux mesures destinées à protéger le climat et l'environnement; soutien à l'élaboration de normes pour promouvoir l'agriculture biologique et les produits du commerce équitable en Suisse; et taxes d'incitation destinées à réduire les émissions de CO₂ et les composés organiques volatils. Dans les analyses par secteur, l'EPC mentionne les mesures adoptées dans le secteur agricole pour promouvoir l'écologie et protéger la biodiversité. Parmi les autres entrées figurent: les modifications apportées à la politique énergétique suisse (Stratégie énergétique 2050) visant à abandonner l'énergie nucléaire à moyen terme; la mise en place d'un tarif de rachat reflétant les coûts pour soutenir la production d'énergie renouvelable; et la possibilité, depuis 2005, pour les producteurs d'énergie indépendants (généralement de petits producteurs d'électricité hydroélectrique et solaire) de vendre leur électricité à n'importe quel client.

12. L'EPC de Macao, Chine⁴⁸ comporte 23 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la référence à la Planification de la protection environnementale de Macao (2010-2020) visant à construire une Macao à faible teneur en carbone; et le Fonds pour la protection de l'environnement et la conservation de l'énergie, ayant pour objet d'encourager les entreprises et les associations locales à acheter des produits et des équipements écologiques, écoénergétiques et économes en eau. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses: le régime de licences d'importation pour les espèces répertoriées dans la CITES; l'exonération de la taxe sur les véhicules automobiles pour les nouveaux achats de véhicules écologiques; et les bonifications d'intérêts proposées aux entreprises enregistrées localement qui souhaitent acheter des équipements ou du matériel économes en énergie, des systèmes de gestion de l'énergie ou des systèmes de chauffage/refroidissement utilisant des énergies renouvelables. En ce qui concerne les politiques commerciales liées à l'environnement par secteur, les entrées concernent, entre autres choses: l'émergence de nouvelles industries manufacturières écologiques (par exemple, plastique recyclé, motocycles électriques et technologie solaire); le soutien en faveur de modes de transport plus efficaces et plus écologiques pour les résidents et les visiteurs au titre de la stratégie de priorité aux transports publics; et la promotion des énergies renouvelables, des économies d'énergie et de la réduction des émissions dans le secteur énergétique.

13. L'EPC du Mexique⁴⁹ comporte 26 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: l'objectif, inscrit dans la politique commerciale mexicaine, consistant à établir un lien entre le commerce extérieur et les instruments internationaux visant la protection de l'environnement et la gestion et la conservation des

⁴⁶ WT/TPR/G/288 et WT/TPR/S/288.

⁴⁷ WT/TPR/G/280 et WT/TPR/S/280/Rev.1.

⁴⁸ WT/TPR/G/281 et WT/TPR/S/281/Rev.1.

⁴⁹ WT/TPR/G/279/Rev.1 et WT/TPR/S/279/Rev.1.

ressources naturelles. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres choses: les organismes de vérification/validation pour les émissions de gaz à effet de serre; les accords de reconnaissance mutuelle des systèmes de gestion de l'environnement et de certification des produits; les mesures SPS destinées à protéger la santé des animaux ou à préserver les végétaux, les forêts, les ressources aquacoles et les espèces sauvages; et les incitations fiscales pour l'acquisition d'équipements respectueux de l'environnement et pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables. S'agissant des politiques commerciales liées à l'environnement par secteur, plusieurs paragraphes décrivent des mesures dans le secteur agricole portant, entre autres choses, sur la bioénergie, la gestion durable des ressources naturelles et l'évaluation de l'impact des OGM sur les ressources génétiques agricoles. Parmi les autres entrées figurent: les mesures de protection des ressources forestières et de soutien à l'exploitation forestière durable; les mesures destinées à faciliter le développement compétitif et durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le pays; et la réforme du secteur énergétique centrée sur la sécurité et la diversification énergétiques, les économies d'énergie et la protection de l'environnement.

14. L'EPC du Pérou⁵⁰ comporte 22 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: les mesures destinées à soutenir la durabilité environnementale et la gestion intégrée des ressources naturelles du pays; et les dispositions de l'Accord de promotion des échanges commerciaux entre le Pérou et les États-Unis qui prévoient un renforcement des institutions dans le domaine de la gestion de l'environnement. S'agissant des politiques commerciales liées à l'environnement par secteur, plusieurs paragraphes de l'EPC décrivent la réglementation et les mesures de soutien concernant la pêche et l'aquaculture, y compris le Plan stratégique sectoriel pluriannuel du secteur production pour 2012-2016 destiné à promouvoir le développement durable de la pêche. Parmi les autres entrées figurent: les études d'impact sur l'environnement dans le secteur minier; les mesures dans le secteur agricole, y compris le Programme de gestion des ressources naturelles dans la sierra sud; et le Plan stratégique sectoriel pluriannuel du secteur production pour 2012-2016, qui inclut la protection de l'environnement parmi d'autres objectifs sectoriels.

15. L'EPC du Suriname⁵¹ comporte 14 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: le Plan de développement pluriannuel du Suriname 2012-2016, qui prévoit l'aménagement du territoire selon une perspective environnementale; la reconnaissance des difficultés environnementales auxquelles se heurte le secteur minier; et les incitations à l'investissement pour les projets qui sont dans l'intérêt de la protection de l'environnement. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC sont, entre autres: un cadre de collaboration entre la FAO et les institutions du Suriname, dont le Département de l'inspection environnementale, pour traiter les questions de sécurité sanitaire des produits alimentaires; la ratification du Protocole de Cartagena; et l'élaboration d'un cadre national de prévention des risques biotechnologiques pour le traitement des importations et des exportations d'OGM. Dans les analyses par secteur, l'EPC mentionne, pour le secteur agricole, le Plan de développement pluriannuel 2012-2016, qui prévoit entre autres choses une amélioration de la productivité respectueuse de l'environnement. Parmi les autres entrées figurent: la gestion durable et équitable de la pêche; l'utilisation durable des cultures et de la nature dans le secteur du tourisme; et la réduction des dommages causés à l'environnement par l'exploitation minière à petite échelle non réglementée.

16. L'EPC du Viet Nam⁵² comporte 27 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la référence aux lois et aux institutions créées pour protéger l'environnement depuis la promulgation de la Constitution de 1992; la possibilité d'interdire les investissements considérés comme nuisibles à l'environnement; et la priorité donnée aux projets d'investissement à haute technologie, efficaces sur le plan énergétique et respectueux de l'environnement dans les zones industrielles. S'agissant des mesures liées à l'environnement, l'EPC mentionne, entre autres choses: la taxe pour la protection de l'environnement appliquée à certains produits tels que le pétrole, les substances appauvrissant la couche d'ozone et les sacs en plastique; les taxes à la consommation différenciées appliquées à certains produits et services (par exemple, le biocarburant, la bioénergie et les voitures électriques); les incitations fiscales en faveur des activités de protection de l'environnement; les

⁵⁰ WT/TPR/G/289 et WT/TPR/S/289/Rev.1.

⁵¹ WT/TPR/G/282 et WT/TPR/S/282/Rev.1.

⁵² WT/TPR/G/287 et WT/TPR/S/287/Rev.1.

normes et règlements environnementaux; et l'évaluation des risques liés aux OGM pour la biosécurité. Dans les analyses par secteur, l'EPC mentionne: les efforts du Viet Nam pour promouvoir les sources d'énergie renouvelables, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dans le cadre de sa Stratégie nationale de développement énergétique; le potentiel des sources d'énergie géothermiques, solaires, éoliennes et liées aux déchets; les crédits à l'investissement en faveur du mécanisme de développement propre; les certificats pour l'administration de l'énergie et les audits énergétiques; et l'étiquetage énergétique. Parmi les autres entrées figurent: l'aide aux producteurs de café pour obtenir des certificats de durabilité auprès de tierces parties; les effets de la pollution et de la surpêche sur le secteur de la pêche; et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement dans le secteur minier.

Annexe VI: Guide de l'utilisateur de la BDE électronique

I. Quels types de renseignements y a-t-il dans la BDE électronique?

1. La BDE électronique compile dans un classeur Excel toutes les notifications liées à l'environnement présentées au titre des différents Accords de l'OMC ainsi que les mesures et activités liées à l'environnement dont il est fait état dans les EPC.⁵³ Elle permet aux utilisateurs de parcourir les renseignements de la BDE liés à l'environnement selon certains critères, par exemple par Membre, accord, type de mesure, produit, activité ou objectif environnemental.

2. Le classeur Excel contient deux principales feuilles de calcul: l'une consacrée aux notifications ("Notifications"), qui énumère toutes les notifications liées à l'environnement, et l'autre consacrée aux EPC ("TPR"), qui fournit les renseignements liés à l'environnement figurant dans les EPC. Par ailleurs, une troisième feuille de calcul, intitulée "Summary" (Récapitulatif), permet aux utilisateurs d'extraire des tableaux et graphiques récapitulatifs prédéfinis pour la période 1997-2013.

A. Feuille de calcul "Notifications" (Notifications)

3. Cette feuille de calcul donne les renseignements suivants:

- Agreement (Accord): l'Accord de l'OMC au titre duquel la notification est présentée;
- Document symbol (Cote du document): la cote de la notification;
- Document link (Lien vers le document): le lien Web vers le site Documents en ligne de l'OMC;
- Notifying Member (Membre notifiant): le Membre qui notifie la mesure en rapport avec l'environnement;
- Region group (Groupe régional): la région du Membre notifiant;
- Development status (Stade de développement): le stade de développement du Membre notifiant;
- Year (Année): l'année de la notification;
- Notification pursuant to (Notification au titre de): les dispositions de l'accord pertinent au titre desquelles la notification est présentée;
- Measure description (Description de la mesure): une description de la mesure indiquée dans la notification;
- Type of measure (Type de mesure): le type de mesure indiquée dans la notification;
- Coverage of the measure (Objet de la mesure): produits/activités faisant l'objet de la mesure notifiée;
- ICS – HS code (Code ICS – SH): classification ICS ou SH des produits pertinents (le cas échéant);
- Implementation period (Période de mise en œuvre): la période de mise en œuvre ou la date d'entrée en vigueur de la mesure notifiée;
- Environment-related objective (Objectif environnemental): l'objectif de la mesure lié à l'environnement; et

⁵³ WT/CTE/EDB/13/Add.1.

- Keywords (Mots clés): le mot clé en rapport avec l'environnement figurant dans la notification (voir l'annexe I).
4. Trois catégories harmonisées ont également été créées pour faciliter la recherche:
- Category of environment-related objectives (Catégorie d'objectifs liés à l'environnement);
 - Category of measures (Catégorie de mesures); et
 - Category of products/activities (Catégorie de produits/activités).

B. Feuille de calcul "TPRs" (EPC)

5. Cette feuille de calcul donne les renseignements suivants:
- Type of TPR (Type d'EPC): les rapports d'EPC établis par le Secrétariat (S) ou par le Membre (M);
 - Document symbol (Cote du document): la cote du rapport d'EPC;
 - Document link (Lien vers le document): le lien Web vers le rapport d'EPC via le site Documents en ligne de l'OMC;
 - Document reference (Référence du document): la référence au numéro de paragraphe "S" dans le rapport d'EPC;
 - Member (Membre): le Membre faisant l'objet de l'EPC;
 - Region group (Groupe régional): la région du Membre;
 - Development status (Stade de développement): le stade de développement du Membre;
 - Year (Année): l'année de publication du rapport d'EPC;
 - Type of information (Type de renseignements): le type de renseignements concernant l'environnement qui figurent dans le rapport d'EPC;
 - Type of measures or sectors (Type de mesures ou secteurs): la mesure ou le secteur associé aux renseignements concernant l'environnement;
 - Relevant information (Renseignements pertinents): l'extrait de l'EPC dans lequel la mesure, la disposition ou le programme lié à l'environnement a été relevé; et
 - Keywords (Mots clés): le mot clé figurant dans le rapport d'EPC.

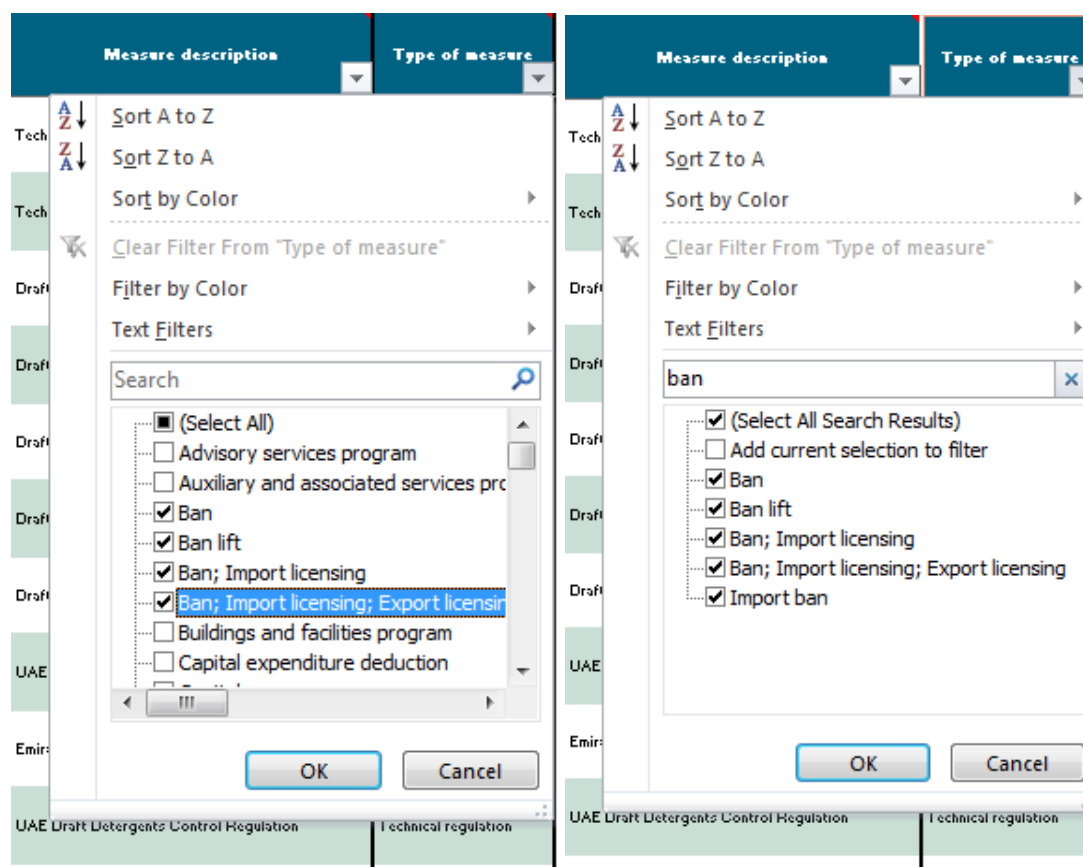
C. Feuille de calcul "Summary" (Récapitulatif)

6. Cette feuille de calcul fournit des renseignements et graphiques prédéfinis sur les notifications en rapport avec l'environnement pour chaque Accord de l'OMC et mesure mentionnés dans le rapport d'EPC.

II. Comment utiliser la BDE électronique?

7. Le classeur Excel permet d'effectuer des recherches incluant toutes les variables mentionnées ci-dessus en utilisant la fonction de filtre. En cliquant sur la flèche située en bas à droite de l'intitulé de la variable sélectionnée, les utilisateurs peuvent soit sélectionner l'information sur une liste déroulante (voir l'image de gauche du graphique 4.1), soit saisir les renseignements pertinents (voir l'image de droite du graphique 4.1).

Graphique 4.1: Fonction de recherche



8. Il est également possible d'effectuer une recherche en utilisant des critères multiples, par exemple pour rechercher toutes les notifications présentées par un pays ou une région donné/un groupe à tel ou tel stade de développement, avec un objectif environnemental ou un type de mesure spécifique.

9. À titre d'exemple, il est possible de retrouver toutes les notifications OTC qui contiennent des mesures de spécification de performance/d'efficacité pour promouvoir les économies d'énergie et l'efficacité énergétique en procédant de la manière suivante:

- a. sélectionner la feuille de calcul "Notifications" (Notifications);
- b. sélectionner l'Accord OTC dans la colonne "Agreement" (Accord) en cliquant sur la flèche en bas à droite et en tapant "TBT" (OTC) dans la fenêtre de recherche;
- c. sélectionner le type de mesure dans la colonne "Category of type of measure" (Catégorie du type de mesure) en cliquant sur la flèche en bas à droite de l'intitulé et en tapant "performance/efficiency specification" (spécification de performance/d'efficacité) dans la fenêtre de recherche;
- d. sélectionner le type de mesure dans la colonne "Category of environment-related objective" (Catégorie d'objectif environnemental) en cliquant sur la flèche en bas à droite de l'intitulé et en tapant "energy conservation and efficiency" (économies d'énergie et efficacité énergétique) dans la fenêtre de recherche.

10. Une fois la recherche effectuée, pour revenir à la base de données générale, il est impératif de suivre l'ordre inverse de la sélection:

- a. cliquer sur la flèche en bas à droite de l'intitulé de la variable "Category of environment-related objective" (Catégorie d'objectif environnemental) et sélectionner "Select All" (Tout sélectionner);
- b. cliquer sur la flèche en bas à droite de l'intitulé de la variable "Category of type of measure" (Catégorie du type de mesure) et sélectionner "Select All" (Tout sélectionner); et
- c. cliquer sur la flèche en bas à droite de l'intitulé de la variable "Agreement" (Accord) et sélectionner "Select All" (Tout sélectionner).

11. Une fois les données sélectionnées au moyen du filtre, l'utilisateur peut imprimer les résultats en cachant les variables qui ne l'intéressent pas (sélectionnez la colonne, faites un clic droit et sélectionnez l'option "hide" (cacher)). En outre, l'utilisateur peut choisir grâce à son pilote d'imprimante une taille d'impression permettant l'affichage de toutes les colonnes sélectionnées sur une seule page.
